



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POLICE NATIONALE 2030

*courage
dévouement
intégrité*

POLICE
NATIONALE



JUIN 2026

POLICE NATIONALE 2030

Avant-propos du **ministre de l'Intérieur**



Après de nombreuses années passées aux côtés des forces de sécurité - dont 6 mois à leur tête - je connais l'immense mérite de la direction générale de la police nationale, de la direction générale de la sécurité intérieure et de la préfecture de police. Pour deux d'entre elles, j'en ai aussi été le chef opérationnel : mon regard sur les hommes et les femmes qui forment la police nationale n'en est que plus reconnaissant et plus lucide, aussi, sur l'ampleur de leurs défis présents et à venir.

Pour être au rendez-vous de ces défis, la police nationale fait aujourd'hui le choix d'adopter une vision globale qui puisse lui permettre d'appréhender son rôle de garant de la paix publique sur l'ensemble du spectre, de la sécurité du quotidien jusqu'aux intérêts fondamentaux de la Nation.

C'est précisément ce qu'illustre la stratégie Police nationale 2030, partagée pour la première fois par les trois maisons police. Cette approche intégrale et intégrée est le gage d'une stratégie cohérente, réaliste mais aussi plus efficace.

Du reste, elle s'inscrit dans la logique qui inspire les politiques publiques de sécurité depuis bientôt une décennie : toujours mieux coordonner l'action des services, mutualiser davantage leurs efforts, décloisonner leur travail dans un objectif commun.

C'est aussi la force de la stratégie Police nationale 2030, ambitieuse sans être inaccessible : parier d'abord sur une exploitation performante des dispositifs existants plutôt que miser sur le déploiement de nouveaux plans ou de grandes annonces. En cela, elle est une stratégie pragmatique, pensée à moyens constants, qui préfère compter sur l'extraordinaire professionnalisme et dévouement de ses policiers plutôt que sur des hypothèses. En somme, une stratégie tournée vers l'avenir mais bien ancrée dans le réel.

Cela n'empêchera pas le ministre de l'Intérieur que je suis, et tant que je le serai, de saisir toutes les occasions pour défendre des moyens les plus favorables et les conditions d'exercice les plus adaptées pour nos forces de l'ordre.

C'est ce que je me suis efforcé de faire sans attendre, avec de premières victoires comme le plan investigation ou le chef de filât sur la lutte contre la criminalité organisée. Je continuerai bien sûr à me battre dans l'intérêt opérationnel des policiers, par exemple dans les discussions sur la présomption d'usage légitime de l'arme ou celles de la loi RIPOST qui, je l'espère, leur offrira bientôt des moyens encore plus efficaces, à la hauteur des missions dont ils ont la charge et la responsabilité, à la hauteur des ambitions qu'ils portent pour la police nationale en 2030.

Les policiers, et ceux qui les soutiennent dans leur travail, ont toute ma gratitude pour les très nombreux défis auxquels je les ai toujours vus répondre, et ma plus totale confiance pour relever ceux qui les attendent dans les années qui viennent.

Laurent NUÑEZ

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Avant-propos du **directeur général** de la police nationale



La police nationale doit relever des défis importants pour répondre aux attentes de la population. De la sécurité du quotidien à la lutte contre la criminalité organisée, de la protection des frontières à la lutte contre les atteintes à la cohésion nationale (séparatisme et entrisme islamistes) : nous sommes en première ligne. Pour faire face, la stratégie Police nationale 2030 fixe le cap pour les cinq années à venir en adoptant une vision globale de nos missions.

La revalorisation de la filière investigation est nécessaire pour renforcer la lutte contre toutes les formes de délinquance. En renforçant nos capacités d'enquête et en assurant une présence visible sur la voie publique, nous faisons en sorte d'être à la fois proches des citoyens et capables de durcir notre posture pour les protéger des menaces.

Relever les défis sécuritaires nécessite d'anticiper les risques, de moderniser nos outils et d'améliorer la coopération entre filières et avec nos partenaires du continuum de sécurité.

La stratégie Police nationale 2030 poursuit les transformations en cours et consolide les fondamentaux du métier de policier. Tous les moyens sont mis au service des missions opérationnelles. Mais notre force repose avant tout sur les 165 000 femmes et hommes qui servent dans la police nationale, dont 12 000 réservistes opérationnels. Au cœur de la vision stratégique : l'engagement à bien recruter, former et accompagner chaque agent de la police nationale pour garantir notre efficacité et notre exemplarité.

Je sais pouvoir compter sur vous pour incarner au quotidien les valeurs de la police nationale : dévouement, courage, intégrité. Chaque acte compte pour conforter la confiance que place en nous la population. Cet esprit doit nous animer, il inspire notre stratégie. Le dévouement est notre identité. Le courage est notre force. L'intégrité est notre fierté.

Louis LAUGIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA POLICE NATIONALE

Avant-propos du **préfet de police**



Notre police nationale ne se résume pas à une somme d'effectifs et de moyens. Elle est une force en perpétuel mouvement, mue par le souci de l'excellence – et la stratégie Police nationale 2030 en est l'illustration.

Cette dernière dit la lucidité d'une institution, capable d'identifier ses atouts et ses besoins. Elle rappelle le rôle primordial de ceux qui ont fait le choix de servir la République et qui la protègent quotidiennement contre la délinquance : un engagement qui mérite d'être connu de nos concitoyens, mais qui demande aussi à être soutenu. Sur le haut comme sur le bas du spectre, nous devons nous assurer que l'institution policière conserve toute son agilité. Le narcotrafic et ses ravages, le fléau de la criminalité organisée et les menaces de l'immigration irrégulière réclament la plus grande fermeté.

Ces défis nouveaux concernent au premier chef la préfecture de Police. Institution aux compétences inédites, la « PP » doit continuer d'exercer avec exigence ses missions, tant dans la sécurité de proximité que dans le maintien de l'ordre, la police judiciaire ou le renseignement. Je me félicite donc que notre police nationale établisse ces lignes directrices ambitieuses.

Je sais pouvoir compter, pour les mettre en œuvre, sur le dévouement de nos policiers comme sur celui de nos agents des fonctions support. Ils peuvent eux aussi compter sur nous.

Nous consoliderons ensemble cette police à taille humaine, à l'écoute de la population comme de ses agents. Nous poursuivrons la modernisation de nos métiers, en mobilisant des outils innovants, en veillant aussi à mieux accompagner nos effectifs dans leurs carrières, notamment par le déploiement de la filière « déontologie ».

Je les remercie d'avance pour leur travail et vous souhaite une très bonne lecture.

Patrice FAURE

PRÉFET DE POLICE

Avant-propos de la **directrice générale de la sécurité intérieure**



Depuis maintenant plus d'une décennie, la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), dans la continuité de l'action de ses aînées, s'emploie à détecter et à entraver les activités susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation et à la sécurité nationale.

À la fois service de renseignement et de sécurité, la DGSI constitue une direction singulière. À la croisée de la police nationale et du monde du renseignement, l'autonomie qui lui est reconnue reflète les exigences spécifiques, opérationnelles et stratégiques, inhérentes à ses missions. Pour les mener à bien, la DGSI accueille ainsi en son sein, outre des membres actifs de la police nationale, des profils variés. Plus de 150 métiers y sont représentés : enquêteurs, analystes, ingénieurs, techniciens, ou encore linguistes pour n'en citer que certains. En elle-même, cette diversité témoigne de l'identité propre qu'a su construire la direction.

La DGSI ne pourrait toutefois accomplir ses missions, au premier titre desquelles figure la lutte anti-terroriste dont elle est la cheffe de file, sans les liens de confiance et la coopération fructueuse qu'elle entretient avec ses partenaires nationaux, et tout particulièrement avec la direction générale de la police nationale (DGPN).

Cette proximité, née de l'histoire, est également une exigence. Le durcissement de l'environnement stratégique, les risques, les menaces et les opportunités qu'emportent les mutations technologiques ou encore la superposition permanente des crises sont autant d'évolutions qui, au-delà d'une adaptation de nos organisations respectives, appellent, à l'évidence, une solidarité accrue entre nos deux directions.

Face à ces défis, je me félicite donc que nous partagions une vision et des aspirations communes. À cet égard, la DGSI est parfaitement alignée avec le cap fixé par la stratégie Police nationale 2030 : les ambitions d'anticipation, d'innovation et d'amélioration continue qui y sont dessinées sont aussi les nôtres.

Aussi, je souhaite réaffirmer à la DGPN, maison que j'ai eu le privilège de servir, qu'elle peut compter sur le concours de la DGSI dans le déploiement de ses priorités stratégiques. Forts d'une culture professionnelle et de valeurs partagées, nos services ont l'honneur et la responsabilité d'œuvrer conjointement à la sécurité de la France, de ses institutions et de sa population.

Céline BERTHON

DIRECTRICE GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE

**POLICE
NATIONALE
2030**

**DES POLICIERS BIEN
RECRUTÉS ET FORMÉS,**
accompagnés et exemplaires

S'ADAPTER

ASSURER LA SÉCURITÉ
DU QUOTIDIEN

RENFORCER
LA LUTTE CONTRE
LE MARCOTRAFFIC

LUTTER CONTRE LA DÉLIN-

BIEN FORMER
LES PERSONNELS

CRÉER DES PARCOURS
DE CARRIÈRE
ATTRACTIFS

AMÉLIORER LE SOUTIEN
ADMINISTRATIF
AUX AGENTS

RENFORCER
L'ACCOMPAGNEMENT
HUMAIN

GARANTIR
L'EXEMPLARITÉ

**UNE POLICE
INNOVANTE**
et dans l'anticipation

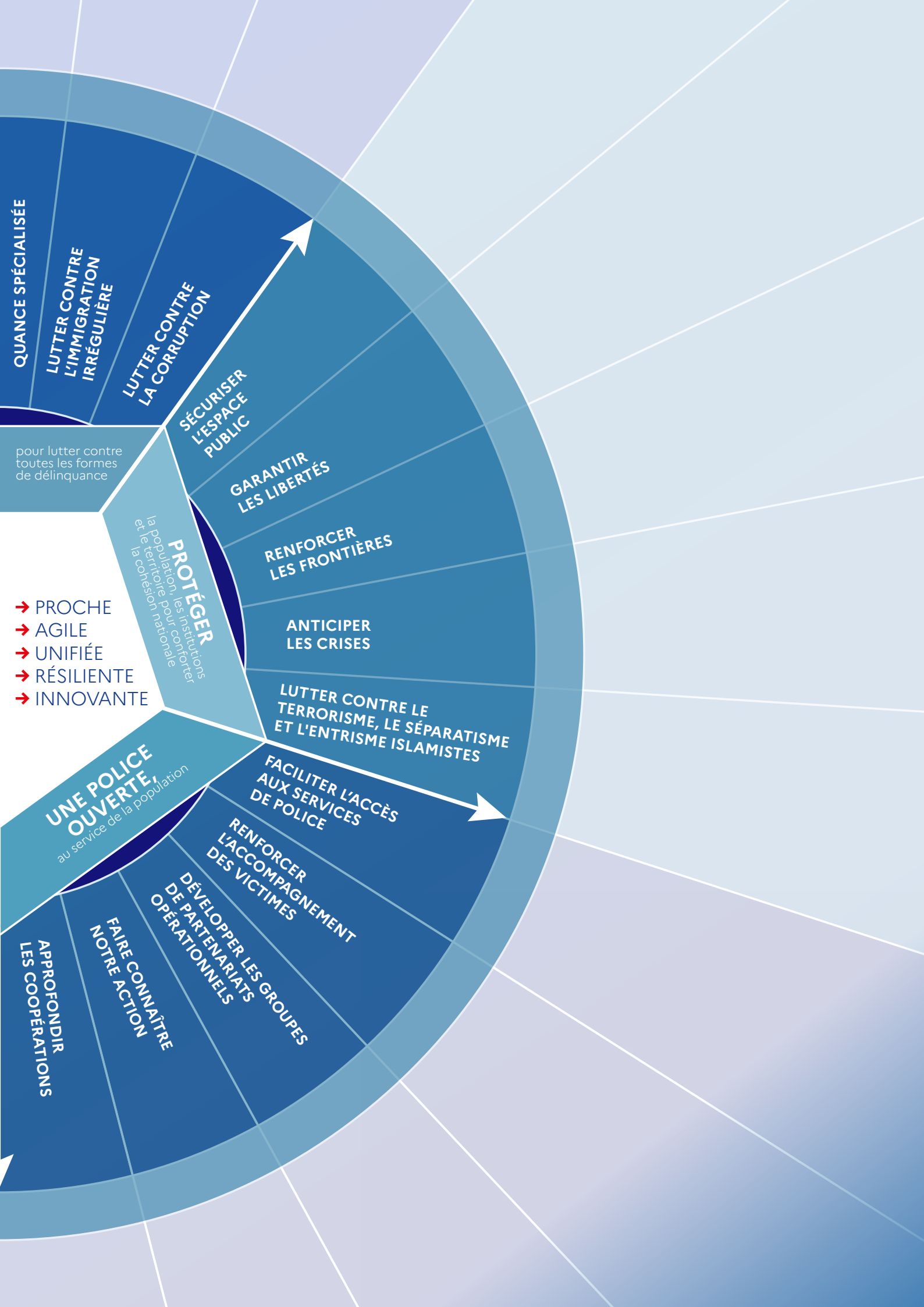
SIMPLIFIER
LES PROCÉDURES

OPTIMISER LE PILOTAGE
RH ET BUDGÉTAIRE

RENFORCER
L'INNOVATION

CONFORTER NOTRE
CAPACITÉ
DE RÉSILIENCE

PESER DANS LE
DÉBAT PUBLIC



QUANCE SPÉCIALISÉE
LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

SÉCURISER L'ESPACE PUBLIC

GARANTIR LES LIBERTÉS

RENFORCER LES FRONTIÈRES

ANTICIPER LES CRISES

LUTTER CONTRE LE TERRORISME, LE SÉPARATISME ET L'ENTRISME ISLAMISTES

FACILITER L'ACCÈS AUX SERVICES DE POLICE

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

DÉVELOPPER LES GROUPES DE PARTENARIATS OPERATIONNELS

FAIRE CONNAÎTRE NOTRE ACTION

APPROFONDIR LES COOPÉRATIONS

pour lutter contre toutes les formes de délinquance

PROTÉGER
la population, les institutions et le territoire pour garantir la cohésion nationale

UNE POLICE OUVERTE
au service de la population

- PROCHE
- AGILE
- UNIFIÉE
- RÉSILIENTE
- INNOVANTE



Introduction

Forte de 165 000 femmes et hommes dévoués au service de l'État, la police nationale est mobilisée pour faire respecter la loi et servir nos concitoyens. En métropole comme en outre-mer, elle protège la population, le territoire et les institutions de la République. Pour renforcer sa capacité opérationnelle et accroître sans cesse son efficacité, elle déploie une vision stratégique ambitieuse à l'horizon 2030.

Dans un contexte de sollicitations sécuritaires fortes, la police nationale est en première ligne.

Elle est chargée du traitement des deux tiers des atteintes aux biens (66,7 %), comme des atteintes volontaires à l'intégrité physique (65,6 %). Elle porte l'essentiel de la lutte contre la criminalité organisée, avec le traitement de 87,3 % des trafics de stupéfiants et de 83,3 % des faits relevant de la grande criminalité. Elle encadre la majorité des manifestations de voie publique, dont 90 % sont prises en compte sans l'appui de forces mobiles. En matière de lutte contre l'immigration irrégulière, la police nationale traite plus de 90 % des procédures pour séjour irrégulier et est à l'origine de plus de 95 % des démantèlements de filières de trafiquants de migrants en France en 2024.

Le contexte opérationnel est marqué par une expansion significative de la criminalité organisée et en particulier des trafics de stupéfiants. Les violences aux personnes mobilisent de plus en plus les services de police. C'est notamment le cas des violences intrafamiliales et des violences sexistes et sexuelles ainsi que celles commises à l'encontre des mineurs, à la faveur de la libération de la parole des victimes. La délinquance acquiescive se maintient à un niveau élevé, souvent avec un caractère sériel. La pression migratoire demeure forte et la poursuite des éloignements constitue un défi important. Du fait des tensions sociales, politiques et identitaires, les manifestations se multiplient et imposent un engagement intense des policiers dans des opérations de maintien ou de rétablissement de l'ordre.

Pour relever ces multiples défis, la police nationale s'adapte en permanence.

La réorganisation engagée en 2024 a permis de conforter son efficacité par la déconcentration des moyens, le décloisonnement des services et l'unicité du commandement. Plusieurs transformations importantes sont encore en cours. Il s'agit d'abord du renforcement de la filière investigation, pour améliorer les conditions de travail des enquêteurs et leur permettre de lutter efficacement contre toutes les formes de la délinquance, des délits du quotidien jusqu'à la criminalité organisée. La consolidation des outils technologiques et le déploiement du plan de transformation numérique sont aussi des chantiers essentiels. S'y ajoute le développement d'un plan ambitieux de rattrapage immobilier, technique et technologique pour améliorer le quotidien des policiers. S'inscrivant en complément des efforts déployés depuis plusieurs années pour donner aux policiers les moyens matériels d'accomplir leurs missions dans de bonnes conditions, ces priorités sont au cœur de notre vision stratégique.

La stratégie Police nationale 2030 fixe le cap pour nous donner les moyens d'assurer toujours plus efficacement nos missions et d'améliorer le service rendu à la population.

Cette stratégie coordonne un ensemble d'actions prioritaires afin d'atteindre nos objectifs opérationnels et de valoriser au maximum les ressources disponibles. Elle s'articule autour de **cinq axes stratégiques : protéger, enquêter, développer le lien police-population, innover et accompagner les policiers.**

Sommaire

- 4 Avant-propos du ministre de l'Intérieur
- 7 Avant-propos du directeur général de la police nationale
- 8 Avant-propos du préfet de police
- 9 Avant-propos de la directrice générale de la sécurité intérieure
- 13 Introduction
- 14 Sommaire

19 Qui sommes-nous ?

- 21 Nos missions
- 22 Notre organisation
- 25 Les chiffres clés de la police nationale en 2025
- 26 Nos valeurs
- 27 Vision 2030

29 Dans quel environnement évoluons-nous ?

- 31 Un changement de la structure de la délinquance traitée par les services de police avec une incidence très forte sur la charge de travail des enquêteurs
- 32 Une demande sociale forte de sécurité et de prise en charge des victimes
- 33 Un contexte stratégique sous tension
- 34 Intensification des besoins de recrutements de la police nationale
- 35 Complexité de l'environnement administratif et contraintes juridiques
- 36 Sur le plan budgétaire, la police nationale agit dans un environnement marqué par une volonté de maîtrise durable des finances publiques
- 36 Consolider une trajectoire numérique innovante au service de l'efficacité opérationnelle et de l'anticipation
- 37 Un contrôle accru du citoyen sur les missions de police

39 La police nationale à l'horizon 2030

40 **Axe stratégique 1 : Protéger la population, les institutions et le territoire pour conforter la cohésion nationale**

40 **Objectif 1** : sécuriser l'espace public pour prévenir la délinquance, interpellier les auteurs d'infractions et rassurer la population

41 **Objectif 2** : garantir l'exercice des libertés publiques lors des manifestations de voie publique en les encadrant, en détectant les menaces, en prévenant les actions violentes, et en rétablissant l'ordre public en cas de troubles

42 **Objectif 3** : renforcer la protection des frontières

42 **Objectif 4** : être en capacité de renforcer la posture en cas de troubles graves à l'ordre public et d'engagement majeur des forces armées

44 **Objectif 5** : renseigner pour prévenir les atteintes aux valeurs de la République, lutter contre le terrorisme, le séparatisme et l'entrisme islamistes

47 **Axe stratégique 2 : S'adapter pour lutter contre toutes les formes de délinquance**

48 **Objectif 1** : traiter la délinquance du quotidien en augmentant les taux d'élucidation et en accélérant le traitement des procédures

49 **Objectif 2** : renforcer la lutte contre la criminalité organisée et contribuer au combat contre le terrorisme

50 **Objectif 3** : lutter contre les formes spécifiques de délinquance : cybercriminalité, délinquance financière, violences intrafamiliales ainsi que celles faites aux mineurs, violences sexuelles et sexistes

51 **Objectif 4** : renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire

52 **Objectif 5** : détecter et traiter les phénomènes de corruption

55 **Axe stratégique 3 : Une police ouverte, au service de la population**

56 **Objectif 1** : faciliter l'accès aux services de police et améliorer l'accueil dans les commissariats

57 **Objectif 2** : renforcer l'accompagnement des victimes d'infractions notamment les victimes de violences intrafamiliales ainsi que celles faites aux mineurs, et de violences sexuelles et sexistes

58 **Objectif 3** : identifier et traiter les problèmes de la population et inscrire l'action des services dans un cadre partenarial

59 **Objectif 4** : communiquer pour faire connaître notre action, ouvrir la police nationale au monde de la recherche et garantir la transparence

60 **Objectif 5** : approfondir les coopérations opérationnelles et la prévention dans le cadre du continuum de sécurité

63 **Axe stratégique 4 : Une police innovante et dans l'anticipation**

64 **Objectif 1** : accélérer la transformation numérique de la police nationale pour gagner en efficacité opérationnelle et simplifier les procédures

65 **Objectif 2** : renforcer la planification et optimiser le pilotage RH et budgétaire pour mieux allouer les ressources

65 **Objectif 3** : renforcer l'innovation pour fournir aux services opérationnels des équipements en adéquation avec leurs besoins

66 **Objectif 4** : consolider les fonctions anticipation opérationnelle, prospective et stratégie pour penser l'avenir, gérer les crises et conforter notre résilience

66 **Objectif 5** : faire connaître les besoins des services opérationnels pour développer l'influence de la police nationale dans le débat public et auprès des décideurs

69	Axe stratégique 5 : Des policiers bien recrutés et formés, accompagnés et exemplaires
70	Objectif 1 : recruter et former pour attirer et fidéliser les personnels de la police nationale, et pour faire face aux départs en retraite
71	Objectif 2 : créer des parcours de carrière attractifs dans une logique de GPEC
71	Objectif 3 : optimiser la gestion administrative et financière des agents
71	Objectif 4 : renforcer l'accompagnement des personnels en particulier les policiers victimes ou blessés et améliorer la prévention des risques psychosociaux et du suicide
72	Objectif 5 : garantir l'exemplarité et le savoir-être des policiers via la formation et en structurant la filière « déontologie »

75	Focus outre-mer
76	Focus international
78	Conclusion
79	Annexe



LA POLICE NATIONALE

À L'HORIZON 2030

Qui sommes-nous ?



Nos missions

La police nationale protège les personnes, les biens et les institutions républicaines. Sa mission fondamentale est de **garantir la paix publique**, socle indispensable à l'exercice des libertés et à la cohésion de la Nation. Cet engagement s'incarne par une présence de terrain visible, 24h/24, 7j/7, capable de prévenir les passages à l'acte et de répondre sans délai aux appels 17 – police-secours.

L'action de police judiciaire, exercée sous la direction de l'autorité judiciaire, vise à **réprimer la délinquance sous toutes ses formes**. Les policiers luttent aussi bien contre l'insécurité du quotidien que contre les infractions les plus graves. Cette mission d'investigation s'étend au cyberspace

pour répondre au défi croissant de la cybercriminalité. Parallèlement, la police nationale assure la défense des intérêts fondamentaux du pays par le contrôle des frontières, la lutte contre l'immigration irrégulière et s'appuie sur le renseignement territorial.

Enfin, la police nationale veille au **maintien de l'ordre public** selon une doctrine d'emploi de la force graduée et proportionnée. Au-delà de ses missions régulières, elle renforce structurellement ses capacités de résilience pour faire face aux crises de haute intensité et aux menaces hybrides.



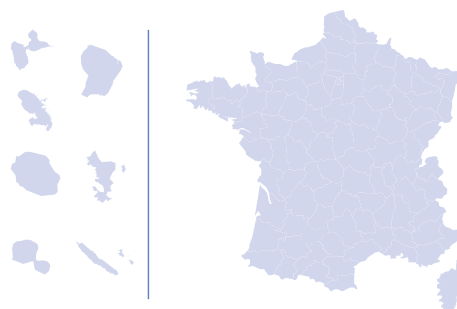
Notre organisation

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

La direction générale de la police nationale a été profondément réformée en 2024, au niveau central et territorial.



Le niveau national



La police nationale est désormais structurée autour de quatre directions métier et de deux directions support qui s'apportent une assistance réciproque et mutualisent les fonctions de soutien (**principe de décloisonnement**).

La direction nationale de la sécurité publique (DNSP) assure la protection des personnes, des biens et des institutions, l'accueil du public et des victimes d'infractions et assure l'ordre public. La direction nationale de la police judiciaire (DNPJ) pilote l'activité des services d'enquête, du traitement de la délinquance de masse à la lutte contre la criminalité organisée dont elle assure le chef de filât, et garantit la prise en charge des victimes. La direction nationale de la police aux frontières (DNPAF) est chargée du contrôle des frontières, des contrôles migratoires et de la lutte contre l'immigration clandestine dont elle assure le chef de filât. La direction nationale du renseignement territorial (DNRT) suit les phénomènes de radicalisation, les violences collectives et les menaces contre la sécurité nationale ou l'ordre public. Elle assure le chef de filât sur les extrémismes violents et le rôle pivot sur le séparatisme et l'entrisme islamistes.

Le soutien est assuré par la direction des ressources humaines, des finances et des soutiens de la police nationale (DRHFS) qui gère les effectifs, les carrières, la masse salariale, les budgets, la logistique et le soutien aux unités opérationnelles, ainsi que par l'Académie de police, responsable du recrutement et de la formation des personnels.

Autour de ce socle, des services spécialisés apportent une expertise de haut niveau : la direction centrale des compagnies républicaines de



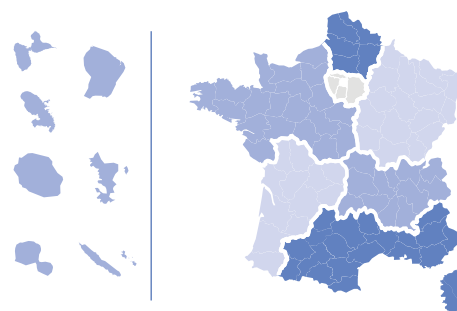
sécurité (DCCRS) est spécialisée dans le maintien et le rétablissement de l'ordre, les renforts aux autres directions et certaines missions spécialisées (routes, montagne, littoral) ; la direction de la coopération internationale de sécurité (DCIS) organise les actions communes avec les forces de sécurité étrangères ; le RAID pour la gestion des crises les plus graves et la lutte antiterroriste ; le service de la protection (SDLP) pour la protection rapprochée des hautes personnalités ; le service national de police scientifique (SNPS) pour l'appui technique aux enquêtes, ainsi que d'autres services nationaux à compétence spécifique (données de voyage, enquêtes administratives, etc.).

L'inspection générale de la police nationale (IGPN) conduit des inspections, des études et des audits internes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de police. Elle veille au respect de la déontologie en menant notamment des enquêtes judiciaires et administratives et contribue à la transparence de l'action policière.

Cette organisation se décline dans un maillage territorial continu (**principe de déconcentration**) : directions zonales, directions (inter)départementales de la police nationale, services locaux, complétés par sept directions territoriales implantées en outre-mer.

Chaque échelon adapte l'action de la police nationale aux réalités de son territoire, tout en déclinant les priorités fixées au niveau national par le directeur général de la police nationale, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur.

Le niveau zonal



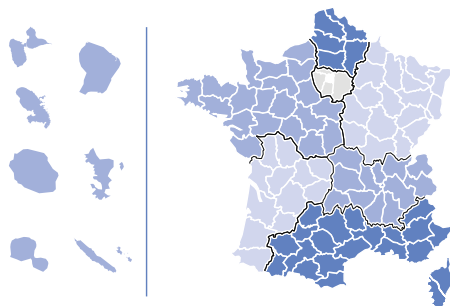
La direction zonale de la police nationale (DZPN) est le niveau territorial stratégique de la direction générale de la police nationale. Il permet de décliner, réguler, animer, contrôler et coordonner l'action des directions (inter)départementales, et représente un échelon essentiel sur le plan prospectif et stratégique en lien avec les directions métier.

Le directeur zonal de la police nationale est assisté par des directeurs zonaux adjoints en charge des filières métiers, qui veillent à ce que les services territoriaux fonctionnent selon les règles fixées par les textes législatifs, réglementaires et les doctrines d'emploi.

L'échelon zonal est avant tout un échelon d'appui et de soutien, tant dans le domaine opérationnel (organisation des renforts zonaux, utilisation des moyens opérationnels spéciaux, planification et coordination des grands événements et de la gestion de crise, mise en place de *task forces* pour les services de police judiciaire en difficulté) que dans le domaine du soutien (gestion des affaires disciplinaires, recueil des besoins RH et budgétaires). Dans ces domaines, les directions zonales soutiennent les préfets et les SGAMI (gestion prévisionnelle des emplois, concertation avec les organisations syndicales, préparations des arbitrages).

Le niveau zonal est également un échelon de conseil et de contrôle : contrôle de l'activité et de la performance des services, du bon fonctionnement des services (contrôle interne, maîtrise des risques) et du respect des doctrines de la police nationale.

Le niveau départemental et interdépartemental



Le niveau départemental est l'échelon opérationnel de référence. La réforme a créé 41 directions départementales de la police nationale (DDPN) et 51 directions interdépartementales de la police nationale (DIPN). Chaque direction, placée sous l'autorité d'un directeur unique, représente l'ensemble des filières métiers et incarne le **principe d'unicité de commandement**. Ce directeur unique dirige toutes les filières métiers et représente l'institution policière dans son ensemble sur son territoire.

Si l'échelle départementale demeure la référence, elle ne fait pas obstacle à la prise en compte et au traitement de certains phénomènes qui excèdent les limites d'un département, notamment pour les filières police judiciaire et police aux frontières. Ainsi, les DIPN disposent d'un ou plusieurs services interdépartementaux de la police aux frontières (SIPAF) ou de police judiciaire (SIPJ).

Sous l'autorité des DIPN ou DDPN, les anciennes circonscriptions de sécurité publique sont devenues des circonscriptions de police nationale (CPN), reflétant l'élargissement de leurs missions à l'ensemble des filières métiers.

Outre la direction opérationnelle des services centraux et territoriaux de la police nationale, **le directeur général de la police nationale (DGPN) est responsable du programme budgétaire 176 pour l'ensemble des services de police**. Il est chargé du recrutement, de la formation et des équipements de tous les policiers.

Des policiers servent aussi à

LA PRÉFECTURE DE POLICE



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le préfet de Police est responsable de la sécurité dans l'agglomération parisienne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), et, en matière de prévention et de gestion des crises, à la région Île-de-France. Il exerce les pouvoirs de police administrative générale. Il assure la sécurité des personnes et des biens à travers toutes les missions des services de police placés sous son autorité, ainsi que la sécurité civile incluant la lutte contre l'incendie et l'organisation des secours. Le préfet de Police est également responsable de l'instruction et de la délivrance de la plupart des titres administratifs, du contrôle des transports et du commerce, de la protection du public et dispose de compétences d'attribution en matière de circulation et stationnement.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE



La direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) exerce une compétence générale en renseignement pour lutter contre toutes les activités susceptibles de porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation et à la sécurité nationale. Ses missions principales sont la lutte contre le terrorisme dont elle assure le chef de filât, la répression de toute forme d'ingérence étrangère, la protection du patrimoine économique et scientifique de la Nation, la lutte contre la menace cyber et la prolifération des armes de destruction massive.

Les chiffres clés de la police nationale en 2025



En 2025, **165 000 femmes et hommes** servent dans la police nationale



Plus de **12 000 réservistes opérationnels** déjà recrutés et un objectif de 40 000 réservistes à l'horizon 2030



6 000 policiers déployés en outre-mer



Le budget annuel de la police nationale est de **13,89 milliards d'euros**, dont 86 % de masse salariale



6 000 réunions de groupes de partenariat opérationnel (GPO) en 2025 pour régler 4 000 problèmes de sécurité soulevés par la population



Plus de **35 000 manifestations** gérées chaque année, dont 90 % sans renfort de forces mobiles



74 % des Français font confiance à la police nationale¹.



Près de **2,7 millions de crimes et délits** enregistrés en 2025, dont 565 000 violences contre les personnes, 1,2 million d'atteintes aux biens et 370 000 infractions économiques et financières



En 2025, la police nationale a traité environ les deux tiers des atteintes aux biens et des violences aux personnes, et **83 % des faits de grande criminalité**



21 000 trafiquants de stupéfiants mis en cause en 2025 (85 % des procédures) et **22 500 opérations de démantèlement de points de deal** (96 % de l'ensemble)



159 000 procédures pour séjour irrégulier traitées (91 % de l'ensemble des ESI sont procédurés par la police nationale) et plus de 290 filières de passeurs démantelées en 2025



Près de **10 millions d'appels au « 17 »** par an et environ 1,9 million d'interventions, avec un délai moyen d'intervention d'environ 8,5 minutes

¹ Sciences Po (CEVIPOF), Fondation Jean Jaurès, Institut Montaigne et Le Monde, *Fractures françaises*, octobre 2025, 13^e édition

Nos valeurs

Les valeurs de la police nationale sont *courage, dévouement, intégrité.*

Courage

Les policiers protègent la population, le territoire et les institutions avec détermination. Ils affrontent les risques et, si la situation l'exige, font un usage légitime de la force, de manière nécessaire et proportionnée.

Dévouement

Les policiers font preuve d'un investissement personnel et professionnel hors du commun. En toutes circonstances, ils servent la République, respectent et font respecter la loi, et protègent les citoyens.

Intégrité

Les policiers font preuve de probité, de loyauté, et ils garantissent les droits des citoyens. Ils rendent compte de leurs actions et appliquent des doctrines d'emploi claires et transparentes.

Toutes ces valeurs se retrouvent dans la devise de la police nationale : « **Pro patria vigilant** » (pour la patrie, ils veillent).

Pro^{patria}
vigilant

Vision 2030

À l'horizon 2030, la police nationale est la première force de sécurité intérieure, proche des citoyens et reconnue pour son efficacité opérationnelle.

Agile, elle s'adapte à son environnement. Elle est unifiée grâce à son organisation décloisonnée entre filières métiers. Innovante, elle développe ses capacités en intégrant les nouvelles technologies. En cas de crise majeure, elle est capable de renforcer sa posture pour faire face aux menaces.

→ Proche

Elle consolide le lien de confiance avec la population dont elle fait partie par une présence densifiée, des interactions efficaces et une posture d'« aller vers ».

La priorité est donnée aux nouvelles formes d'accueil et de prise en charge des victimes, aux partenariats opérationnels dans le cadre du continuum de sécurité et à la montée en puissance de la réserve opérationnelle.

→ Agile

Elle s'adapte aux mutations des organisations criminelles et aux évolutions sociétales pour garantir en tout lieu et à tout moment la protection de la population et des institutions.

→ Unifiée

La réforme de la police nationale renforce les liens entre les filières métiers avec une nouvelle chaîne de commandement stratégique et tactique, au profit de l'efficacité collective.

→ Innovante

Elle fait un bond numérique et technologique (IA, cyber-investigation, drones, etc.) pour augmenter les capacités des policiers dans un cadre éthique et juridique souverain.

→ Résiliente

Elle accroît sa résilience face aux crises de haute intensité par la sécurisation de stocks stratégiques et une préparation opérationnelle garantissant la continuité de l'État et contribuant à la défense opérationnelle du territoire.





LA POLICE NATIONALE

À L'HORIZON 2030

Dans quel environnement évoluons-nous ?



Un changement de la structure de la délinquance traitée par les services de police avec une incidence très forte sur la charge de travail des enquêteurs

Entre 2010 et 2025, le volume global des crimes et délits enregistrés par les services de police est modérément en hausse (**2,5 millions en 2010 contre 2,7 millions en 2025, soit +9 %**).

Cette relative stabilité masque toutefois une évolution importante de la structure de la délinquance enregistrée avec :

- **un poids plus important des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** qui représentaient 15,1 % de l'ensemble des faits enregistrés en 2010 contre 21 % en 2025. Sur la période concernée, ces AVIP n'ont cessé de progresser passant de 372 000 faits en 2010 à 565 000 en 2025, soit +52 % (193 000 faits supplémentaires).

Cette augmentation est en particulier due à la très forte progression des coups et blessures volontaires (+81 % sur la période), notamment dans la sphère familiale dans un contexte de libération de la parole des victimes de violences conjugales qui signalent davantage les faits aux services de police. L'augmentation importante des violences sexuelles (+164 % sur la période concernée) participe du même mouvement.

- **un poids également plus important des escroqueries et des infractions financières (EIEF)** qui représentaient 9,7 % de l'ensemble des faits enregistrés en 2010 contre 13,8 % en 2025. Entre 2010 et 2025, ces infractions ont fortement progressé en passant de 239 000 en 2010 à 372 000 en 2025, soit +55 % (132 000 faits supplémentaires). Cette augmentation résulte en premier lieu de la progression des escroqueries commises par internet.

- **une part moindre des atteintes aux biens (AAB)** qui représentaient 63,2 % de l'ensemble des faits enregistrés en 2010 contre 45,3 % en 2025. Sur la période de référence, ces AAB sont en forte baisse passant de 1,6 million de faits en 2010 à 1,2 million de faits en 2025, soit **-22 %** (340 000 faits en moins).

- **une augmentation très significative des tentatives d'homicides volontaires** : 819 en 2010 contre 2 934 en 2025 (soit **+258 %**). Cette augmentation est régulière chaque année pour atteindre un point haut en 2025.

Ce changement de structure de la délinquance traitée a eu une incidence importante sur la volumétrie des actes de procédures réalisés par les services de police, les enquêtes liées aux atteintes aux personnes nécessitant, par nature, un nombre plus important d'investigations que celles relatives aux atteintes aux biens.

Ainsi, entre 2015 et 2024, alors que le nombre des procédures transmises définitivement à l'autorité judiciaire baissait (3,4 millions en 2015 contre 3,25 millions en 2024, soit -5 %), le nombre de procès-verbaux transmis à ces occasions progressait de **22 %** (19,7 millions en 2015 contre 24 millions en 2024).

Cette modification de la structure de la délinquance traitée par les services doit être combinée avec les réformes successives de la procédure pénale qui ont également fortement contribué à une inflation du formalisme procédural qui détourne l'enquêteur de son cœur de métier et pèse de manière très significative sur l'attractivité de la police judiciaire.

Une demande sociale forte de sécurité et de prise en charge des victimes

La lutte contre l'insécurité est l'une des premières préoccupations des Français².

Les attentes de sécurité portent à la fois sur la présence visible des forces de l'ordre dans l'espace public, l'exemplarité des policiers et la qualité de l'accueil et de la prise en charge des victimes.

Les citoyens expriment le besoin de voir une police accessible, réactive et proche du terrain : patrouilles en tenue, accueil en commissariat, délais de réponse aux appels, suivi des plaintes. La perception des phénomènes de délinquance (trafics de drogues, violences criminelles, nuisances, incivilités, violences de proximité, etc.) nourrit un sentiment d'insécurité qui peut perdurer même lorsque les faits sont en baisse ou maîtrisés localement.

Par ailleurs, la société est de plus en plus attentive à la qualité du service rendu : écoute, explications données, orientation vers les bons interlocuteurs, protection des droits, accompagnement des démarches. Les dispositifs de mesure de la satisfaction montrent que la qualité de l'accueil et de l'information est devenue un facteur déterminant de confiance. À titre d'illustration, 80 % des victimes de violences conjugales se disent satisfaites de leur accueil en commissariat lors du dépôt de plainte.

Enfin, le lien police-population est au cœur des enjeux démocratiques. Les comportements individuels, la transparence des pratiques, la capacité de l'institution à expliquer son action et à rendre compte de ses résultats pèsent directement sur la légitimité de la police nationale.

La police nationale poursuit ses efforts pour améliorer le service rendu aux usagers

La police nationale a investi de façon croissante l'espace numérique en proposant successivement des services en ligne au profit des usagers, lesquels sont désormais tous accessibles depuis l'application « MaSécurité ». Ainsi, en mars 2022 la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et des signalements en matière d'e-escroqueries (THESEE), est devenue le premier service de plainte en ligne pour les cyber-escroqueries. Dans son prolongement, la plainte en ligne (PEL) accessible 24/24, 7/7, permet depuis octobre 2024 un dépôt de plainte totalement dématérialisé et en autonomie sur la plateforme « MaSécurité ». En complément, pour limiter les délais d'attente en commissariat, le dispositif « Police rendez-vous » propose des services en plusieurs langues, pour faciliter la prise de rendez-vous et fluidifier le recueil des plaintes. D'ici février 2026, la plateforme visioplainte implantée à Angers permettra aux victimes de déposer plainte pour toutes les infractions au moyen d'une visioconférence.

La police nationale lutte contre les formes nouvelles de délinquance, au premier rang desquelles la cybercriminalité. Un plan cyber 2022-2027 fixe la stratégie de la police nationale dans ce domaine en prévoyant notamment une montée en compétence de tous les personnels et des moyens associés. Dans ce cadre, 750 cyber-patrouilleurs vont être formés, l'équivalent numérique de l'appel « 17 » a été créé et une section cyber de l'Académie de police a vu le jour.

La sécurité du quotidien met les préoccupations du citoyen au cœur de l'action des policiers, notamment grâce aux groupes de partenariat opérationnel (GPO), lieux d'échanges d'informations et d'élaboration collective de solutions concrètes à apporter aux problèmes identifiés. En 2025, les 734 secteurs de GPO ont donné lieu à plus de 6 000 réunions qui ont permis de résoudre près de 4 000 problématiques de sécurité.

² Sondage IPSOS « Ce qui préoccupe les Français – Septembre 2025 » : premières préoccupations des Français, la criminalité et la violence (36 %), devant l'inflation (30 %). Baromètre de la sécurité Odoxa – Février 2025 : la lutte contre l'insécurité est le 2^e enjeu le plus prioritaire (47 %), juste après le pouvoir d'achat, et il a progressé +8 points en un an.

Le déploiement des dispositifs partenariaux se poursuit à l'image des « conventions de participation citoyenne » qui reposent sur des échanges d'informations entre les maires, les forces de sécurité intérieure et des citoyens volontaires qui ont choisi de « bâtir une société de vigilance ».

Le lien avec les élus locaux est également une priorité pour la police nationale. Les maires et adjoints intéressés se voient proposer des formations à la désescalade des conflits (2 700 élus formés depuis 2021).

La meilleure prise en compte des victimes constitue enfin un enjeu majeur pour la police nationale. Beaucoup a été fait depuis cinq ans, notamment dans la prise en charge des femmes victimes de violences, en particulier dans le prolongement du Grenelle des violences faites aux femmes. Le portail national d'aide aux victimes (PNAV), armé par 30 fonctionnaires de police spécialement formés, poursuit sa montée en puissance. Il a enregistré plus de 92 000 conversations depuis sa création en 2018 qui ont abouti à 48 611 signalements transmis aux forces de sécurité intérieure. La formation des policiers au traitement des violences conjugales se généralise avec la spécialisation de groupes d'enquête dédiés : les groupes de protection de la famille.



Un contexte stratégique sous tension

L'actualisation en juillet 2025 de la « Revue nationale stratégique » (RNS), dans un contexte international marqué par la guerre en Ukraine, a mis en évidence la persistance de la menace russe, une désinhibition du recours à la force, la nécessité de préserver l'autonomie européenne et les défis liés à la révolution technologique.

La RNS repose sur un scénario central : se préparer à l'hypothèse d'un engagement majeur de haute intensité dans le voisinage de l'Europe à horizon 2027-2030, parallèle à une hausse massive des attaques hybrides sur le territoire national.

Pour la première fois, les principales menaces de sécurité intérieure figurent dans la RNS actualisée en 2025 : le terrorisme, alimenté par des reconfigurations régionales, la criminalité organisée et la cybercriminalité, caractérisées par une puissance économique et technologique croissante, les séparatismes et extrémismes violents, exacerbés par des ingérences étrangères et des tensions communautaires, les risques migratoires, notamment en outre-mer, et les stratégies hybrides comprenant la manipulation informationnelle.

La RNS 2025 renforce le rôle des forces de sécurité intérieure (FSI) en insistant sur la nécessité d'une meilleure intégration entre sécurité intérieure, défense militaire et résilience civile. La police nationale se prépare à la mise en œuvre des réponses opérationnelles prévues par la RNS, notamment la défense opérationnelle du territoire (DOT). Une doctrine de crise détaillera les dispositifs opérationnels en cas d'activation du plan de défense et de sécurité nationale, des mesures non permanentes de DOT, d'emploi de la réserve opérationnelle de la police nationale, et de planification des stocks stratégiques nécessaires pour assurer la poursuite des missions critiques de la police nationale dans l'hypothèse d'une rupture d'approvisionnement d'une durée de trois mois, conformément aux objectifs de la Stratégie nationale de résilience.

Intensification des besoins de recrutements de la police nationale

Face à ces nouvelles menaces, et pour lui permettre d'exercer ses missions, la Police nationale a bénéficié de la création de 7 037 emplois entre 2017 et 2022, dans le cadre du plan de 10 000 recrutements dans les forces de sécurité intérieure, puis de 2 904 emplois, dans le cadre de la LOPMI, dont l'exécution s'étend jusqu'en 2027. Ces renforts d'effectifs ont largement bénéficié à la direction nationale du renseignement territorial, à la direction générale de la sécurité intérieure, à la police aux frontières et aux territoires ultramarins.

Par ailleurs, la police nationale anticipe une hausse importante des départs à la retraite dans les prochaines années. Les départs en retraite doubleront pour le corps d'encadrement et d'application d'ici 5 ans (4500 départs en 2031). Cette « bosse démographique » impose de gérer un renouvellement accéléré des effectifs tout en préservant l'expérience opérationnelle. Les volumes de départs au cours des prochaines années représentent un défi inédit pour la continuité des missions, l'organisation du travail et l'équilibre opérationnel des services. La capacité de la police nationale à absorber ce choc dépendra de l'anticipation des flux et de l'adaptation des dispositifs d'incorporation et de formation.

Dès 2026, plusieurs milliers de gardiens de la paix, plus de 3000 policiers adjoints et cadets intégreront chaque année les écoles de police afin de stabiliser la ressource. Le corps des officiers connaît également une importante mutation de sa pyramide des âges nécessitant de poursuivre un recrutement massif (460 élèves en 2026). Le haut niveau d'attractivité de la police nationale permet de maintenir un niveau de sélectivité élevé aux concours.

La réserve opérationnelle poursuivra sa montée en puissance avec l'objectif d'intégrer 40 000 réservistes d'ici 2030. L'atteinte de cet objectif nécessitera l'engagement des acteurs territoriaux : les directions zonales et (inter)départementales ainsi que les SGAMI. L'institution policière devra répondre en parallèle aux défis RH liés au renforcement de la sécurité du quotidien, aux enjeux migratoires, à la crise de l'investigation et au numérique.



Un plan de gestion des ressources humaines de la police nationale « Pour un meilleur service au quotidien » a été lancé par la DRHFS en 2025 pour améliorer et simplifier la gestion administrative et financière des personnels de la police nationale et renforcer leur accompagnement.

Cette évolution structurante s'accompagne de la réforme de l'évaluation des chefs de service de la police nationale. Un collège dédié à la police nationale a été créé au Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation du secrétariat général du ministère. Sur la base d'une évaluation à 360°, le CSATE apprécie la manière dont les chefs de service de police exercent leurs fonctions.

Parallèlement, le protocole signé à l'unanimité par les organisations syndicales le 2 mars 2022 revalorise les conditions salariales d'exercice des missions des personnels de la police nationale, quel que soit leur statut et plus généralement la politique d'accompagnement RH.

Enfin, la réforme de la formation initiale et continue des personnels de la police nationale renforce la robustesse de l'institution. L'Académie de police a été créée en 2023. Chargée du recrutement et de la formation de la police nationale, elle rassemble toutes les formations initiales et continues conduites dans le champ de la police nationale. Elle met en œuvre des formations partagées entre les différents corps. Elle coordonne et stimule la recherche qui sera davantage tournée vers l'extérieur. L'école nationale de police scientifique a également été créée en 2024. De son côté, l'École nationale supérieure de la police (ENSP) assure notamment la formation initiale et continue des commissaires et des officiers de police. Elle fait partie de la Conférence des grandes écoles et du réseau des écoles de service public en charge de la formation des cadres supérieurs du service public.

Complexité de l'environnement administratif et contraintes juridiques

L'action policière se déploie dans un environnement administratif et juridique complexe, marqué par une accumulation de normes, de procédures et de dispositifs de contrôle. **Cette complexité tient à l'addition progressive d'obligations qui mobilisent une part croissante du temps des services et structurent en profondeur leurs modes d'action.**

La police nationale s'inscrit par ailleurs dans un continuum de sécurité associant de nombreux acteurs (gendarmerie nationale, polices municipales, sécurité privée, justice, autorités administratives indépendantes, instances de coordination interministérielle, etc.). Cette coopération élargie est un atout pour couvrir l'ensemble du spectre des missions de sécurité, mais elle entraîne des coûts de coordination importants pour éviter les chevauchements de responsabilités, les redondances administratives et les circuits décisionnels trop lourds. Faute de clarification, une part croissante du temps des agents pourrait être absorbée par des tâches à faible valeur ajoutée, au détriment de leurs activités opérationnelles relevant du cœur de métier.



L'entrée en vigueur du « paquet européen de protection des données personnelles » a par ailleurs complexifié les conditions de mise en œuvre des traitements de données à caractère personnel par les services de la police nationale. La majorité de ces traitements de la police nationale nécessite ainsi la réalisation de travaux juridiques importants lors de leur création ou de leur modification, ce qui freine le déploiement d'outils numériques et de nouvelles technologies. Celles-ci sont pourtant indispensables à l'accomplissement des missions de la police nationale, notamment par l'amélioration des outils dont disposent les enquêteurs et la recherche d'une réactivité accrue face aux évolutions rapides de la délinquance.

S'agissant de la procédure pénale, l'entrée très forte et précoce du contradictoire durant la phase d'enquête, débutée en 1990, s'est traduite par de très nombreuses réformes du code de procédure pénale qui ont notamment eu pour effet de complexifier de manière excessive l'exercice de la mission de police judiciaire.

Sur la base du constat qu'une simplification substantielle de la procédure pénale est difficilement envisageable au regard des normes européennes et des jurisprudences des hautes cours françaises, la police nationale a engagé des travaux pour alléger les charges pesant sur l'enquêteur avec la mise en place de nouveaux outils numériques, comme le logiciel « Parole » qui permet la retranscription d'enregistrements audio ou le nouveau logiciel de rédaction de procédures de la police nationale.



Sur le plan budgétaire, la police nationale agit dans un environnement marqué par une volonté de maîtrise durable des finances publiques

Les dernières années ont été marquées par des efforts significatifs de renforcement des moyens de la police nationale, qu'il s'agisse des effectifs, des équipements ou de l'immobilier. Pour autant, les besoins demeurent croissants et la trajectoire des finances publiques s'inscrit dans un contexte durablement contraint.

Dans ce cadre, l'utilisation efficiente des ressources constitue un objectif constant du pilotage budgétaire. Il s'agit d'articuler au mieux les moyens disponibles avec les priorités identifiées, en veillant à la cohérence d'ensemble des décisions dans la durée.

Le budget de la police nationale doit permettre à la fois de préserver les fondamentaux et d'accompagner les transformations indispensables. Il s'élève à 13,89 milliards d'euros en loi de finances initiale 2024, dont 86 % de masse salariale.

L'adoption de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) 2023-2027 a permis à la police nationale d'adopter une planification pluriannuelle d'augmentation du budget (+ 4,8 milliards d'euros sur cinq ans) et des ressources humaines (+ 3 800 effectifs). Ces marges budgétaires ont été principalement consacrées au plan de transformation numérique, au rajeunissement du parc automobile et immobilier et au renforcement des effectifs de police aux frontières.

Consolider une trajectoire numérique innovante au service de l'efficacité opérationnelle et de l'anticipation

La révolution numérique qui traverse l'ensemble de la société a des conséquences profondes sur la police nationale. La nomadisation est devenue un impératif et les volumes de données traitées par les services augmentent de manière continue. Dans le même temps, les technologies d'intelligence artificielle se diffusent progressivement, ouvrant des perspectives nouvelles pour l'analyse de l'information, l'aide à la décision et l'automatisation de certaines tâches.

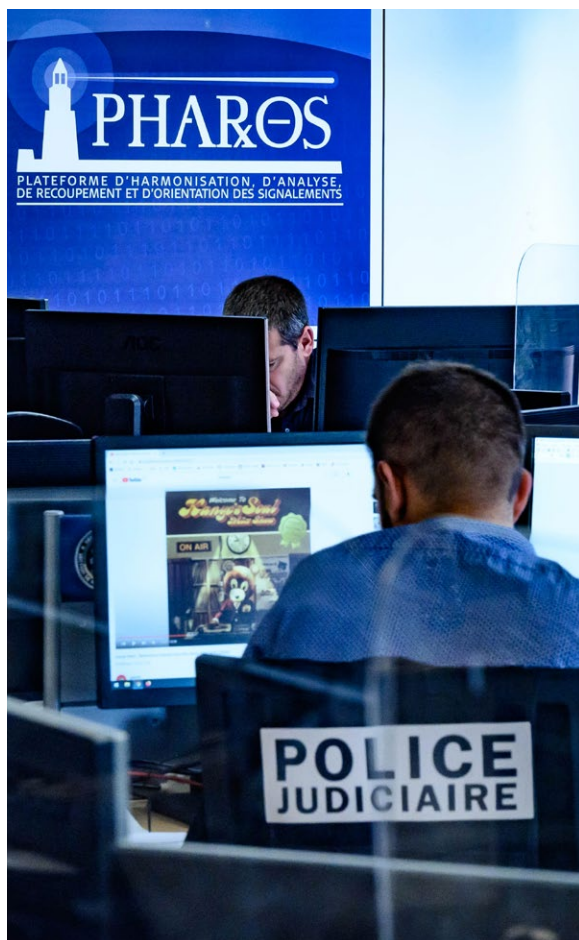
Ces évolutions s'inscrivent dans un cadre opérationnel particulièrement exigeant. Les flux d'informations se densifient, les attentes en matière de réactivité, de qualité de service et de fiabilité des outils s'accroissent, tandis que les exigences de sécurité, de protection des données et de conformité juridique se renforcent.

La trajectoire numérique de la police nationale, pilotée par le service de la transformation numérique (STN) et l'agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI) est aujourd'hui exposée à plusieurs risques structurels, qui appellent des réponses coordonnées :

- le premier concerne la dette technique. La persistance d'applications anciennes, d'infrastructures hétérogènes ou de solutions insuffisamment maintenues fragilise la continuité de service et mobilise fortement les équipes techniques. Le levier principal réside dans la stabilisation des outils existants, le renforcement des capacités d'hébergement et la fiabilisation des réseaux, afin de sécuriser les usages et de réduire durablement les irritants du quotidien ;
- un second risque porte sur la capacité de support numérique de proximité. Avec 673 agents d'appui numérique territoriaux pour environ 79 000 utilisateurs, le ratio actuel d'un agent pour 117 utilisateurs limite l'accompagnement des services, allonge les délais de traitement et accroît la vulnérabilité en cas d'incident majeur.

Enfin, la tension sur les ressources humaines numériques limite la capacité à maintenir les systèmes, à sécuriser les infrastructures et à conduire les transformations dans la durée. Le développement de la filière numérique, fondé sur l'identification des compétences existantes, le recrutement de profils ciblés, l'intégration du numérique dans les formations et la construction de parcours professionnels attractifs, constitue un levier essentiel de soutenabilité.

Le numérique offre des opportunités pour améliorer la qualité du service rendu et faciliter le travail des policiers au quotidien (usage en mobilité, automatisation des tâches répétitives, etc.). L'attribution individuelle de smartphones, la réécriture d'applications majeures et la mise en place d'outils modernes de communication comme PC STORM (RRF demain) participent à l'adaptation de la police nationale qui devra encore être amplifiée les prochaines années.



Contrôle accru du citoyen sur les missions de police

L'action de la police nationale s'exerce désormais sous le regard constant des citoyens. La généralisation des smartphones et l'usage massif des réseaux sociaux permettent une captation ainsi qu'une diffusion instantanée des images d'intervention. Ce phénomène de diffusion massive, en isolant parfois l'acte policier de son contexte, peut alimenter une contestation des modalités d'intervention par la diffusion d'images souvent fragmentaires.

Ce phénomène impose une exigence d'exemplarité policière renforcée. L'inspection générale de la police nationale (IGPN) est cheffe de file de la filière déontologie. À ce titre, outre ses fonctions de conseil, d'inspection, d'audit et de contrôle interne, elle diligente des enquêtes administratives pré-disciplinaires (EAPD) et, sous la direction d'un magistrat, des enquêtes judiciaires. Elle intervient également tant en formation initiale que continue pour apporter son expertise en la matière et sensibiliser l'ensemble des agents actifs intégrant les rangs de la police nationale, en complément des maquettes pédagogiques dispensées par les formateurs des ENP et de l'ENSP. La question sensible des atteintes à la probité constitue un point de vigilance prioritaire pour la police nationale. La création, le 1er septembre 2025, de la délégation nationale anti-corruption (DNAC) permettra d'agir davantage en initiative notamment en lien avec les offices centraux de police judiciaire. Parallèlement, le Défenseur des droits veille au respect des libertés fondamentales et contrôle le respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité.

Enfin, les citoyens expriment un besoin croissant d'accessibilité, de transparence, d'efficacité et de qualité du service rendu. Dans ce cadre, les moyens consacrés par la police nationale à faire connaître ses actions ont été renforcés au niveau central et territorial sous la direction du service d'information et de communication de la police nationale (SICoP). Un effort particulier est fait à destination des jeunes, majoritaires parmi les 5 millions d'abonnés de la police nationale sur les réseaux sociaux.



LA POLICE NATIONALE

À L'HORIZON 2030

Axe stratégique 1

Protéger la population,
les institutions et le territoire
pour conforter
la cohésion nationale

Axe stratégique 1

Protéger la population, les institutions et le territoire pour conforter la cohésion nationale



La mission première de la police nationale est de garantir la paix publique, socle indispensable à l'exercice des libertés et à la cohésion de la Nation. Face aux nouvelles menaces, cet axe stratégique vise à garantir l'autorité de l'État par une présence sur la voie publique ciblée et dissuasive, un maintien de l'ordre agile et maîtrisé, un contrôle des frontières augmenté par les nouvelles technologies et une capacité de résilience face aux crises de haute intensité.

Objectif 1 : sécuriser l'espace public pour prévenir la délinquance, interpeller les auteurs d'infraction et rassurer la population

La sécurité du quotidien est le socle de la confiance entre la police nationale et la population dont elle fait partie. La stratégie *Police nationale 2030* repose sur une présence de terrain visible et dissuasive, visant à occuper l'espace public « *au bon endroit au bon moment* », pour prévenir les actes délictuels, interpeller les auteurs d'infraction et rassurer nos concitoyens. Cette ambition implique de renforcer la présence physique des effectifs sur la voie publique, en ciblant prioritairement les secteurs les plus criminogènes.

Pour gagner en efficacité, les effectifs de la filière sécurité publique diversifient leurs modes d'action. Cela se traduit par une combinaison de patrouilles de contact, favorisant les échanges directs avec la population, et de patrouilles d'intervention, plus dynamiques et projetables. Cette présence est démultipliée par une coopération accrue dans le cadre du continuum de sécurité, par exemple lors de patrouilles conjointes avec les polices municipales et les agents de sûreté des opérateurs de transports. Les directeurs (inter)départementaux de police nationale sont encouragés à développer les partenariats et conventions tels que les contrats de sécurité intégrée et les conventions « sécurité » signées dans le cadre du programme « *Petites villes de demain* ». Ils sont également responsables de la mise en œuvre des plans d'action départementaux de restauration de la sécurité du quotidien (PADRSQ) et des dispositifs « ville de sécurité renforcée », sous l'autorité des préfets.

Enfin, cette coordination opérationnelle s'appuie sur l'interconnexion technologique entre les centres d'information et de commandement (CIC) et les centres de supervision urbains (CSU) des collectivités, permettant une orientation des équipages en temps réel. La sécurisation de l'espace public bénéficiera de l'accélération technologique à travers le déploiement du dispositif « *patrouilleur du futur* ». Grâce à la nomadisation des outils numériques et à l'appui tactique des drones, nos agents disposent d'une connaissance situationnelle augmentée pour agir plus vite et plus efficacement.

INDICATEURS :

1. évolution du nombre d'heures fonctionnaires de présence sur la voie publique et dans les transports
2. évolution des faits constatés (AAB, AVIP) notamment dans les transports

Objectif 2 : garantir l'exercice des libertés publiques lors des manifestations de voie publique en les encadrant, en détectant les menaces, en prévenant les actions violentes, et en rétablissant l'ordre public en cas de troubles

La police nationale protège le droit de manifester des citoyens tout en maintenant l'ordre sur la voie publique. Face à la radicalisation de certaines contestations, le dispositif de maintien de l'ordre vise à protéger les cortèges pacifiques contre d'éventuels éléments perturbateurs. Ce dispositif repose sur un continuum : anticiper les risques, entraver les passages à l'acte et, si nécessaire, engager la force avec discernement et proportionnalité. Il s'appuie sur un document stratégique central : le schéma national de maintien de l'ordre (SNMO, 2020).

L'anticipation consiste à détecter, en amont des événements, la constitution de groupes violents. Cette connaissance permet d'adapter le dispositif et de prévenir les situations de tension. Sur cette base, des mesures d'entrave (contrôles, interpellations ciblées) peuvent être mises en œuvre rapidement pour empêcher les passages à l'acte. L'approche inclut également une dimension de désescalade et de communication, essentielles pour isoler les auteurs de troubles des manifestants pacifiques.

Cette manœuvre globale s'appuie sur la disponibilité et l'agilité des forces mobiles. Il s'agit de maintenir une capacité d'engagement immédiat des unités de compagnies républicaines de sécurité (CRS), mobiles et sécables, pouvant être engagées et repositionnées rapidement. Cette organisation permet de passer, sans rupture, d'une posture d'encadrement à une posture de rétablissement de l'ordre lorsque la situation l'exige. L'interopérabilité avec les forces de sécurisation de la voie publique est encouragée, plus de 90 % des manifestations se déroulant sans engager d'unités de forces mobiles. L'immense majorité des manifestations se déroule sans incidents.

L'implantation territoriale des unités de forces mobiles et des nouvelles unités à projection rapide sera étudiée pour répondre aux exigences de réactivité et de disponibilité des forces principalement engagées dans les grandes métropoles.

Les violences urbaines constituent un autre défi majeur pour le maintien de l'ordre public. Le guide opérationnel des violences urbaines (GOVU, 2025) complète le dispositif stratégique en adaptant les modes d'action de la police nationale aux spécificités de ces phénomènes de violences urbaines.

INDICATEUR :

3. nombre d'opérations de maintien de l'ordre, services d'ordre et voyages officiels sans unités de forces mobiles
4. part d'engagement des forces mobiles en maintien de l'ordre



Objectif 3 : renforcer la protection des frontières

La maîtrise des frontières est un impératif de souveraineté nationale et de sécurité intérieure face aux défis migratoires et aux menaces transnationales. La police nationale assure le contrôle aux frontières tout en préservant la fluidité nécessaire aux échanges. Pour cela, la stratégie *Police nationale 2030* modernise de manière coordonnée les moyens humains, opérationnels et technologiques.

Sur le plan humain, il est nécessaire d'augmenter les effectifs de garde-frontières non actifs pour tenir les lignes de contrôle des frontières extérieures. Ces personnels sont formés spécifiquement pour les tâches de vérification documentaire de première ligne, permettant ainsi de redéployer les policiers actifs vers des missions à plus forte valeur ajoutée. Cela permet également de consolider les filières d'expertise (notamment les analystes des risques migratoires).

L'efficacité de la protection des frontières s'appuie en outre, pour les frontières intérieures de l'Union européenne, sur la « Force frontières », composée de l'état-major opérationnel des frontières (EMOF) et de la Force frontières d'intervention rapide (FFIR). L'EMOF mesure en permanence la situation aux frontières intérieures (effectifs, pression migratoire, activité, etc.) et autorise, si besoin, la projection ciblée de la FFIR constituée au maximum de 80 personnels par zone (hors zones Nord et Île-de-France) spécialisés dans le contrôle et la surveillance aux frontières (57 policiers, 17 gendarmes et 6 douaniers).

Sur le plan technologique, la frontière sera rendue « intelligente » par les systèmes de reconnaissance biométrique et d'intelligence artificielle. L'objectif est d'automatiser et de fiabiliser les contrôles, sous supervision humaine, tout en assurant une interopérabilité totale avec les systèmes d'information européens (EES, ETIAS).

INDICATEUR :

5. évolution des détections de fiches

Objectif 4 : être en capacité de renforcer la posture en cas de troubles graves à l'ordre public et d'engagement majeur des forces armées

En application de la Revue nationale stratégique (RNS) actualisée en 2025, la police nationale prend en compte l'hypothèse d'un engagement majeur des forces armées et ses rétroactions potentielles sur le territoire national. Face à un spectre élargi de menaces visant à saturer les forces de sécurité intérieure et à déstabiliser la cohésion nationale, la police nationale doit être en capacité de renforcer rapidement sa posture opérationnelle.

Cet impératif de souveraineté vise un double objectif : garantir la continuité des missions essentielles de sécurité intérieure et concourir efficacement à la défense opérationnelle du territoire.

La résilience organisationnelle de la police nationale est une garantie de la capacité de l'État à « tenir dans la durée ». Elle repose prioritairement sur la sécurisation des flux, l'adaptation de la dotation en armement (armes longues), l'acquisition d'équipements de protection renforcés et la constitution de stocks stratégiques, indispensables pour garantir l'autonomie opérationnelle des services en environnement dégradé et prévenir le risque de rupture des approvisionnements. Une doctrine de crise sera élaborée par l'état-major de la police nationale pour accompagner le renforcement de la posture en cas de crise majeure.

Ce dispositif est complété par la montée en puissance des réserves opérationnelle (RO1) et de la police nationale. Ces effectifs formés et équipés constituent un levier essentiel pour densifier le maillage territorial de la police nationale en cas de crise et assurer la protection des points d'importance vitale et de la population. Par ailleurs, le dispositif d'activation des réservistes statutaires de la police nationale (RO2) fera l'objet d'une planification spécifique par le commandement des réserves de la police nationale, en lien avec la DRHFS et les zones.

INDICATEUR :

6. taux d'atteinte de l'objectif de 40 000 réservistes opérationnels de la police nationale (RO1) à l'horizon 2030

FOCUS

Défense opérationnelle du territoire (DOT)

La défense opérationnelle du territoire (DOT) est une forme militaire de la défense qui, avec la défense civile, concourt au maintien de la liberté et de la continuité d'action du gouvernement sur le territoire national en cas d'agression extérieure. Prévues par le code de la défense, la mise en œuvre des mesures non permanentes de la DOT est décidée par le président de la République en conseil de défense et de sécurité nationale. La police nationale contribue à la mise en œuvre de la DOT en assurant la protection des points d'importance vitale, des sites sensibles et des réseaux indispensables dans sa zone de compétence territoriale.



FOCUS

Réserve opérationnelle de la police nationale

La réserve opérationnelle de la police nationale (ROPN) a été créée par la loi du 24 janvier 2022. Elle a pour objectif de favoriser l'engagement citoyen en renforçant le lien entre la police et la population et de soutenir les services de la police nationale en engageant les réservistes sur des missions de renfort temporaire (patrouilles sur la voie publique, sécurisation de lieux, contrôles routiers, enquêtes) situées au plus près de leur domicile. L'objectif est de disposer de 40 000 réservistes en 2030 (dont 70 % issus de la société civile). Avec les réserves de la gendarmerie nationale et des armées, la ROPN est l'une des composantes de la garde nationale.



Objectif 5 : renseigner pour prévenir les atteintes aux valeurs de la République, lutter contre le terrorisme, le séparatisme et l'entrisme islamistes

Par sa mission de renseignement sur le territoire national, la police nationale assure la protection de la population, des institutions et des valeurs républicaines. La prévention du terrorisme, du séparatisme et de l'entrisme islamistes, des extrémismes violents, de la radicalisation, de l'autonomisme et de l'indépendantisme requièrent une capacité de renseignement, d'analyse et d'entrave administrative et judiciaire.

Le travail de détection et de suivi des individus ou des groupes menaçants est assuré par la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la direction du renseignement territorial (DNRT) et la direction du renseignement de la préfecture de police de Paris (DRPP) sur la plaque parisienne. Selon la gravité de la menace, il peut conduire à des mesures d'entrave administrative (fermetures d'établissements, dissolutions d'associations, gels d'avoirs, etc.) ou à des poursuites judiciaires.

INDICATEUR :

7. nombre de propositions d'entraves administratives et judiciaires



Protéger la population, les institutions et le territoire pour conforter la cohésion nationale

La police dans l'espace public

- Renforcer la présence et la visibilité sur la voie publique notamment dans les secteurs les plus criminogènes
- Diversifier les modes de patrouille et leurs objectifs
- Conduire des patrouilles conjointes avec les polices municipales et opérateurs de transport en articulant les CIC et les CSU
- Déployer le « patrouilleur du futur »

Lors des manifestations de voie publique

- Analyser les menaces pesant sur les manifestations
- Anticiper et détecter précocement les actions de groupes et individus violents
- Mettre en œuvre rapidement les mesures d'entrave pour prévenir les passages à l'acte
- Proportionner les moyens engagés lors des opérations de maintien de l'ordre par rapport aux données connues et aux pratiques nouvelles des manifestants ou des émeutiers

Aux frontières

- Augmenter le nombre d'« assistants contrôle frontière »
- Développer les systèmes de frontière intelligente et l'interopérabilité avec les systèmes européens
- Renforcer le dispositif des référents en analyse des risques migratoires

Être capable de durcir la posture

- Anticiper les conséquences d'un engagement majeur des forces armées et de troubles graves à l'ordre public
- Se préparer à de nouvelles missions, mobiliser les réserves* et planifier les doctrines opérationnelles
- S'équiper pour faire face à des troubles de haute intensité

Prévenir et traiter les atteintes à la République

- Détecter et entraver les individus radicalisés ayant des projets d'action violente, de séparatisme ou d'entrisme islamistes
- Développer une approche dynamique pour proposer des mesures d'entraves administratives

* pilotage chiffré constant





LA POLICE NATIONALE

À L'HORIZON 2030

Axe stratégique 2

S'adapter pour lutter
contre toutes les formes
de délinquance

Axe stratégique 2

S'adapter pour lutter contre toutes les formes de délinquance



La délinquance change d'échelle et de nature : prédation de voie publique, cyberattaques sophistiquées, narcotraffic international. Les réseaux criminels font preuve d'agilité et disposent de fortes ressources financières. La stratégie *Police nationale 2030* vise à adapter l'outil policier à cette nouvelle réalité par un double renforcement de la masse et de l'expertise. Il s'agit d'abord de redimensionner les services de police judiciaire et de police aux frontières pour traiter la délinquance du quotidien, la criminalité organisée et l'immigration clandestine.

Le « plan investigation » constitue un levier de montée en puissance. Il vise à redonner du sens aux missions d'investigation, à restituer du temps d'enquête aux services, à élever le niveau d'expertise des enquêteurs, à augmenter les taux d'élucidation et assurer une célérité des enquêtes en phase avec les attentes des victimes.

Objectif 1 : traiter la délinquance du quotidien en augmentant les taux d'élucidation et en accélérant le traitement des procédures

Le traitement de la délinquance du quotidien est une priorité de la filière police judiciaire. L'ambition est double : accroître sensiblement les taux d'élucidation et accélérer le traitement des procédures pour désengorger les services d'enquête.

Pour atteindre cet objectif et renforcer l'attractivité de la filière police judiciaire, la police nationale a conçu un « plan investigation ». Ce plan vise à revaloriser la fonction d'enquêteur en fournissant aux personnels les moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions.

La modernisation de l'enquête passe aussi par l'adaptation de l'organisation de la police judiciaire et des méthodes d'enquête. La police technique et scientifique, pilier d'excellence, sera déployée de manière plus offensive sur la délinquance du quotidien. En intensifiant la couverture des scènes d'infraction, nous assurons une alimentation dynamique de nos fichiers d'identification (FNAEG, FAED).

Parallèlement, l'action des services sera renforcée par le redimensionnement des effectifs d'enquête, le déploiement d'outils de gestion des portefeuilles de procédures et le soutien ciblé des *task forces* zonales pour résorber les stocks de procédures. Ces renforts sont projetés dans les commissariats en difficulté pour apurer les stocks de dossiers. Leur intervention ciblée permet de désengorger les services, de favoriser la circulation des bonnes pratiques et de rétablir une capacité de traitement optimale.

Le traitement de la délinquance du quotidien intègre enfin la lutte contre l'insécurité routière dont les refus d'obtempérer, formes appuyées de contestation de l'autorité de l'État.

INDICATEURS :

8. évolution du taux d'élucidation des contentieux cibles (AAB, AVIP, EIEF)
9. taux de couverture PTS des scènes d'infraction
10. nombre de services ayant bénéficié de la *task force* zonale (avec indication du nombre de dossiers traités)
11. évolution du stock de procédures (focus sur les contentieux cibles)

Objectif 2 : renforcer la lutte contre la criminalité organisée et contribuer au combat contre le terrorisme

La lutte contre la criminalité organisée, en particulier le narcotrafic, et le combat contre le terrorisme constituent le haut du spectre des missions de police judiciaire. La stratégie Police nationale 2030 repose sur une connaissance approfondie des organisations criminelles pour mieux les démanteler dans le cadre d'une approche globale (trafics, blanchiment, violences criminelles et corruption), en mettant particulièrement l'accent sur la privation de leurs ressources illicites. La désignation de la DNPJ en qualité de cheffe de file de l'action des services de l'État en matière de lutte contre la criminalité organisée implique une action interministérielle coordonnée sous le pilotage du ministère de l'Intérieur. Elle s'est traduite par la création de l'unité nationale de coordination de la lutte contre la criminalité organisée (UNALCO) de la DNPJ, et de l'état-major interministériel de lutte contre la criminalité organisée (EMCO), afin de coordonner l'action des services de l'État autour des groupes criminels organisés les plus actifs. À cette fin, la densification de l'action des offices et des services interdépartementaux dans le traitement de ces cibles constitue un objectif fort.

La criminalité organisée est appréhendée comme une menace majeure, dont les capacités financières et de déstabilisation corrompent le tissu social et portent atteinte à l'autorité de l'État. La réponse policière repose sur un durcissement sans précédent face à des réseaux criminels d'une agilité croissante, en mettant l'accent sur le démantèlement des stratégies d'emprise territoriale. Outre

l'interception des flux financiers et des produits illicites, l'objectif prioritaire est de briser le contrôle physique et moral exercé par les organisations criminelles sur certains quartiers, où elles tentent d'instaurer une gouvernance de fait. C'est dans cet esprit que l'action des GIR sera réorientée sur la lutte contre l'économie souterraine.

La montée en puissance du renseignement criminel est fondamentale pour constater les évolutions de la criminalité organisée et des réseaux criminels. La densification des antennes territoriales du service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) répond à cet objectif. Le réseau du SIRASCO pourra s'appuyer sur les remontées d'information opérationnelle provenant du réseau des CROSS (qui deviendront des cellules de renseignement opérationnel sur la criminalité organisée – CROSCO) et des cellules de renseignement contre les filières de l'immigration irrégulière (CERTIM). La dynamique du renseignement criminel sera alimentée par le développement du renseignement humain et technique dans un cadre sécurisé et offensif.





L'utilisation de solutions de communications chiffrées, le recours aux crypto-actifs pour le blanchiment des revenus illicites, les offres de cyber-services criminels proposées sur le *darkweb* sont développées par les organisations criminelles pour faire prospérer leurs activités. L'évolution des modes opératoires des groupes criminels exige l'accroissement de l'expertise de l'office anti-cybercriminalité pour la contrer.

En matière de lutte contre le terrorisme, dont la DGSI assure le chef de filât, avec la contribution de la DNRT et de la DRPP sur la plaque parisienne et l'action de la SDAT, la police nationale maintient un niveau de vigilance maximal, en particulier lors de grands événements et des fêtes religieuses.

INDICATEURS :

12. nombre de cibles d'intérêt prioritaire interpellées
13. évolution du nombre de mis en cause (agrégat grande criminalité dont MEC pour trafic de stupéfiants)
14. nombre de fugitifs interpellés à l'étranger (MAE / notices rouges émis et exécutés par la France)
15. montant annuel des avoirs criminels saisis
16. nombre de cyber services criminels démantelés (plates-formes illicites, solutions de communication chiffrées, infrastructures cybercriminelles etc.)
17. nombre de retrait de vitrines numériques en lien avec le trafic de stupéfiants

Objectif 3 : lutter contre les formes spécifiques de délinquance : cybercriminalité, délinquance financière, violences intrafamiliales, violences sexuelles et sexistes ainsi que celles faites aux mineurs

La lutte contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux mineurs constitue une priorité gouvernementale. Outre l'accueil des victimes qui a fait l'objet d'une réorganisation profonde, et les moyens consacrés à ces formes de délinquance qui ont considérablement augmenté, la police nationale garantira la spécialisation des groupes d'enquête et la technicité des enquêteurs par leur formation accrue sur les spécificités de ces contentieux, afin d'assurer un traitement judiciaire rapide et une prise en charge adaptée des victimes. La création récente de l'office mineurs (OFMIN) et le développement de son réseau territorial permettront de professionnaliser le traitement de ce contentieux spécifique.

La police nationale doit répondre à la fois au développement d'une cybercriminalité de haut niveau, de plus en plus complexe, et à la généralisation des cyber-investigations dans le traitement de la délinquance. L'immixtion de la cyber-délinquance dans les usages numériques quotidiens des citoyens banalise les investigations cyber dans les enquêtes menées par les services. C'est pourquoi la police nationale renforce les capacités techniques et humaines par le recrutement d'enquêteurs spécialisés et la consolidation d'un socle technique résilient, structurant ainsi une véritable filière investigations numériques grâce au développement du réseau territorial de l'OFAC pour éviter toute zone d'impunité, y compris dans l'espace cyber.

Sur le volet de la délinquance financière, l'objectif est de complexifier la tâche des réseaux criminels en s'attaquant à la racine économique de la délinquance. Cette stratégie implique de renforcer nos capacités d'investigation financière pour lutter contre les blanchiments, fraudes et escroqueries et une meilleure formation des enquêteurs dans le traitement de ce contentieux. Cette approche offensive vise à identifier les flux illicites et à capter systématiquement les avoirs, privant ainsi les groupes criminels du fruit de leurs activités.

Enfin, s'agissant des violences sexuelles et sexistes, l'accueil des victimes a fait l'objet d'une réorganisation profonde et les moyens consacrés à cette forme de délinquance ont considérablement augmenté. La police nationale musclera la technicité

des enquêtes via une formation accrue des enquêteurs sur les mécanismes d'emprise et les spécificités de ces infractions, afin d'assurer un traitement judiciaire rapide et protecteur pour les victimes.

INDICATEURS :

18. nombre de policiers formés au traitement des violences intrafamiliales
19. évolution du stock de procédures des violences conjugales
20. taux d'élucidation des violences faites aux mineurs
21. taux d'élucidation des violences sexuelles et sexistes
22. nombre d'assistances techniques par l'OFAC et son maillage territorial
23. nombre d'enquêteurs affectés en brigades financières (BF et BCF)



Objectif 4 : renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire

La maîtrise des flux migratoires et la lutte contre les filières clandestines figurent parmi les priorités de la stratégie *Police nationale 2030*. L'objectif est de renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière sous toutes ses formes, ainsi que contre la fraude documentaire et à l'identité, qui constituent souvent le socle logistique de ces trafics.

Sur le plan opérationnel, cela implique de renforcer numériquement les services d'investigation de la police aux frontières. L'action ne se limite pas au contrôle, mais s'étend au démantèlement des réseaux de passeurs et des officines de fraude. Pour garantir la cohérence de l'action publique sur ce thème, la coordination opérationnelle des services concourant à la lutte contre l'immigration clandestine (LIC) sera renforcée sous le chef de filât de la DNPAF.

Cette stratégie s'articule avec une capacité accrue de détection et d'analyse des risques migratoires grâce à un dispositif de référents renforcé, permettant de cibler les réseaux structurés qui exploitent la misère humaine et organisent le contournement des règles de l'entrée et du séjour.

Enfin, la chaîne de lutte contre l'immigration irrégulière est consolidée par le renforcement des centres de rétention administrative (CRA). La LOPMI du 24 janvier 2023 a fixé un objectif d'augmentation du nombre de places en CRA. Le plan « CRA 3000 » permettra d'atteindre 3063 places à l'horizon 2029. Ces structures sont armées de personnels qualifiés pour en assurer la sécurité et optimiser leurs capacités d'accueil, et *in fine* garantir l'effectivité de la chaîne d'éloignement.

INDICATEURS :

24. nombre de filières d'immigration irrégulière démantelées
25. nombre de faux documents décelés
26. nombre d'effectifs formés AFD et AFDI
27. nombre d'éloignements forcés

Objectif 5 : détecter et traiter les phénomènes de corruption

La confiance des citoyens dans leur police repose sur une capacité à lutter contre toute forme de corruption. Sous le chef de filât de l'IGPN, la filière déontologie a été renforcée par la création en 2025 d'une délégation nationale anti-corruption (DNAC).

La police nationale fait évoluer sa doctrine pour adopter une posture d'initiative et mieux détecter la corruption et les manquements à la probité. La détection sera renforcée par l'usage d'outils innovants, notamment des algorithmes permettant de repérer automatiquement les consultations suspectes de fichiers de police. Cette capacité d'anticipation permettra d'identifier les risques internes plus précocement et de déclencher des poursuites après une procédure de levée de doute.

Pour le traitement judiciaire des dossiers sensibles, l'IGPN s'est dotée d'une brigade mobile d'enquêteurs projetable et recourt aux techniques spéciales d'enquête. Cette organisation garantit l'indépendance et l'expertise nécessaires pour sanctionner les dérives et protéger l'institution. Elle se double d'un effort important de formation à la déontologie, tant initiale dans les écoles de police que continue, pour l'ensemble des corps des agents de la police nationale.

INDICATEURS :

- 28. nombre annuel d'enquêtes ouvertes en matière d'atteintes à la probité
- 29. nombre d'enquêtes ouvertes pour consultations illicites de fichiers de police



S'adapter pour lutter contre toutes les formes de délinquance

Redimensionner les services

- Dans un cadre pluriannuel, renforcer numériquement les services d'enquête et de police aux frontières pour traiter la délinquance de proximité, la criminalité organisée et l'immigration clandestine.
- Adapter le capacitaire de la police nationale à l'ouverture de nouveaux CRA
- Renforcer l'armement des services interdépartementaux de police judiciaire

Soutenir la filière judiciaire

- Mettre en œuvre le « plan investigation » pour permettre à la filière de répondre aux menaces identifiées et aux attentes des victimes

Développer le renseignement criminel

- Densifier l'activité des antennes territoriales du SIRASCO et des CERTIM
- Renforcer les échanges interservices dans le cadre de l'EMCO au niveau central, des CROSCO au niveau territorial et des CERTIM
- Développer les modalités de recueil du renseignement humain et technique dans un cadre sécurisé et offensif

Adapter l'organisation et les méthodes

- Recenser et traiter les cibles d'intérêt prioritaire (TOP CO)
- Mettre en œuvre une approche globale pour traiter les groupes criminels organisés dans toutes leurs dimensions
- Orienter l'action des groupes interministériels de recherches (GIR) sur la lutte contre l'économie souterraine
- Développer les techniques spéciales d'enquête
- Mieux articuler l'entrave administrative et judiciaire des cibles
- Accompagner la montée en puissance de la délégation nationale anti-corruption et une brigade mobile d'enquêteurs projetable
- Automatiser les contrôles d'utilisations suspectes des fichiers de police

Renforcer la coordination des services

- Renforcer la coordination opérationnelle des services par la mise en œuvre du chef de filât sur la criminalité organisée
- Renforcer les chefs de filât des offices dans leurs thématiques criminelles (stupéfiants, criminalité financière, banditisme, immigration clandestine, etc.)



LA POLICE NATIONALE

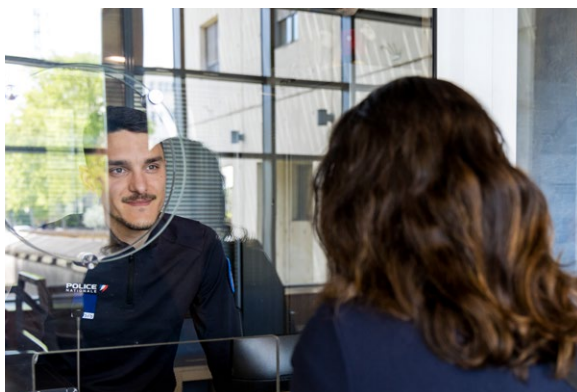
À L'HORIZON 2030

Axe stratégique 3

Une police ouverte,
au service
de la population

Axe stratégique 3

Une police ouverte, au service de la population



Le lien police-population est le baromètre de la légitimité des actions de la police nationale. Il est donc placé au cœur de la stratégie *Police nationale 2030*, une police ouverte, au service de la population. Cette ouverture se traduit par une accessibilité physique, téléphonique et numérique accrue, une prise en charge des victimes renforcée et une coopération permanente avec les autres acteurs du continuum de sécurité. La transparence et la communication sont des leviers opérationnels pour expliquer l'action policière, allier le *savoir-faire* au *faire savoir* et susciter l'adhésion.

Objectif 1 : faciliter l'accès aux services de police et améliorer l'accueil dans les commissariats

L'amélioration de la relation de l'utilisateur avec la police nationale passe par la diversification des modes de contact, associant présence physique, réponse téléphonique et outils numériques. L'objectif consiste à faciliter les interactions directes entre les citoyens et les policiers qui patrouillent sur la voie publique, mais également via la plateforme de réponse en ligne « MaSécurité », l'offre de services dématérialisés et l'expérimentation de bornes d'accueil connectées.

Pour limiter les délais d'attente sur site, le dispositif de prise de rendez-vous en ligne (« Police rendez-vous ») a été étendu et est disponible en langue anglaise. L'utilisateur peut aussi être accompagné par un policier 24h/24 et 7j/7 en 130 langues par chat. La mise en place des plateformes mutualisées pour les services de secours et d'urgence permettrait d'améliorer encore l'accueil téléphonique.

La qualité de l'accueil physique et du premier contact avec un policier en commissariat ou sur la voie publique reste centrale. La police nationale met l'accent sur la formation des agents chargés de l'accueil du public, des référents accueil et de tous les personnels de la filière « sécurité publique ».

Enfin, pour inscrire cette démarche dans une logique d'amélioration continue, les dispositifs d'accueil font l'objet d'une évaluation permanente, notamment par l'analyse des retours d'expérience des usagers et par des contrôles inopinés sur la qualité de l'accueil des victimes.

INDICATEURS :

30. taux de satisfaction des usagers

31. nombre de connexions et de visites de la plateforme « MaSécurité »

32. délai moyen d'attente en commissariat par catégorie (usager issu d'une démarche en ligne, d'une prise de rendez-vous, venue d'initiative)

33. taux de satisfaction sur le dispositif de Prise de plainte en ligne

Objectif 2 : renforcer l'accompagnement des victimes d'infractions notamment les victimes de violences intrafamiliales et des violences faites aux mineurs, ainsi que des violences sexuelles et sexistes

D'après l'étude de victimation conduite par le SSMSI en 2023³, le nombre de personnes victimes de violences sexuelles en 2022 était estimé à 247 000. Dans 48 % des cas, victimes et auteurs se connaissent et le plus souvent ces violences sont commises au sein du couple (9 % par l'un des partenaires, 12 % par des ex-partenaires). La prise en charge des victimes, en particulier les personnes ayant subi des violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles, est une priorité des services de police judiciaire et la lutte contre les violences faites aux femmes est une « grande cause nationale » depuis 2017. Si l'efficacité policière se mesure aux taux d'élucidation des enquêtes, elle s'apprécie aussi par la qualité de la prise en charge des victimes, de l'appel d'urgence au 17 jusqu'à la clôture de la procédure.

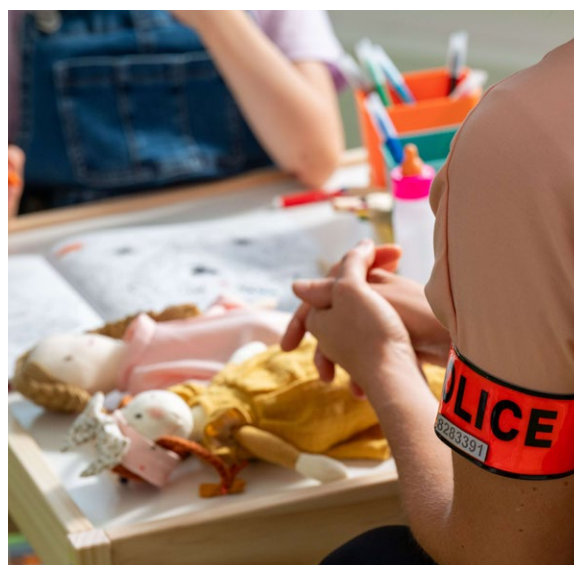
Cette ambition se traduit d'abord par une organisation dédiée permettant un traitement prioritaire des dossiers. La mise en place de plus de 130 groupes de protection de la famille (GPF) et la désignation de référents spécialisés dans les services garantissent une expertise accrue. Ce dispositif est soutenu par un effort constant de formation pour sécuriser le parcours de la victime en continu et dès le premier contact. Des modules spécifiques de formation des enquêteurs en matière de violences intrafamiliales et de violences faites aux mineurs, ainsi que de violences sexuelles et sexistes ont été créés.

L'accompagnement capitalise sur l'action pluridisciplinaire de la Délégation aux victimes (DAV) rattachée à la DNPJ, des délégations territoriales (intervenants sociaux en commissariat, associations d'aide aux victimes, psychologues) et sur le « tableau accueil confidentialité » qui garantit, par un simple code couleur, un signalement silencieux dès le guichet. Les délégations locales et départementales d'aide aux victimes seront renforcées, tout comme le déploiement des salles Mélanie dédiées au recueil de la parole des victimes mineures.

Enfin, pour faciliter l'accès au droit, la police s'appuie sur la plateforme numérique d'accompagnement des victimes (PNAV). Cet outil opérationnel 24h/24 permet, via un tchat anonymisé, de libérer la parole et d'orienter les victimes. Cela ouvre de nouvelles voies de contact avec la police nationale, que les victimes se sont largement appropriées. Le nombre de personnes qui déposent plainte pour violences conjugales a plus que doublé depuis 2016, passant de 120 000 à plus de 271 000 en 2023 (SSMSI, 2024). Par ailleurs, lors des contrôles inopinés menés par l'IGPN, l'accueil des victimes de VIF fait l'objet d'une évaluation distincte des autres victimes. L'information des victimes sur les suites données à leur plainte doit être améliorée.

INDICATEURS :

- 34. nombre d'enquêteurs formés aux VIF et à l'audition des mineurs victimes**
- 35. nombre de groupes de protection de la famille**
- 36. nombre d'antennes et détachements de l'OFMIN**
- 37. nombre d'intervenants sociaux en commissariat et de psychologues**
- 38. nombre de salles Mélanie déployées**



3 Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), *Rapport d'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » 2023*, victimation - délinquance et sentiment d'insécurité

Objectif 3 : identifier et traiter les problèmes de la population et inscrire l'action des services dans un cadre partenarial

La sécurité du quotidien se construit dans une logique de résolution des problèmes de la population. Cette stratégie de proximité s'articule autour de trois leviers complémentaires.

D'abord, l'action des services s'inscrit dans le cadre des groupes de partenariat opérationnel (GPO), clé de voûte de la police de sécurité du quotidien, qui connaissent un grand succès chez les partenaires locaux associés, publics et privés. Ils se poursuivront partout sur le territoire en associant directement la population à leur fonctionnement pour mieux identifier les attentes du terrain. Cette démarche fédère habitants, tissu associatif et acteurs sociaux au sein d'un continuum de sécurité globale. En associant ces forces vives, la police nationale privilégie une approche intégrée, à même de traiter les causes profondes de l'insécurité et d'apporter des réponses adaptées aux attentes du corps social.

Ce partenariat se prolonge sur le terrain par une exigence de visibilité : il s'agit de « bleuir » l'espace public. L'augmentation des patrouilles de contact concrétise cette présence rassurante et favorise les échanges directs avec la population.

Enfin, la proximité s'incarne par l'engagement citoyen via la montée en puissance de la réserve opérationnelle. La police nationale a pour objectif de recruter 40 000 réservistes à l'horizon 2030. Cette dynamique vise spécifiquement à accentuer le volet prévention et sensibilisation, en s'appuyant sur ces renforts pour développer une logique d'*aller-vers*, au contact de la population. Véritable trait d'union entre l'institution et la société civile, ces citoyens engagés démultiplient la capacité d'action de la police nationale et ancrent la police au cœur de la cité. Ils sont nos ambassadeurs auprès de leurs employeurs et de leurs proches. La réserve opérationnelle de la police nationale est l'une des composantes de la Garde Nationale.

Parallèlement, la police nationale ouvre davantage ses recrutements à des nouveaux profils issus de la société civile : scientifiques, chercheurs, polytechniciens et fonctionnaires candidats au détachement.

INDICATEURS :

39. part des GPO associant la population
40. pourcentage de problèmes résolus par rapport au chiffre global des problématiques identifiées



Objectif 4 : communiquer pour faire connaître notre action, ouvrir la police au monde de la recherche et garantir la transparence

Le lien de confiance avec la population, notamment les jeunes, passe par une communication pédagogique, accessible et maîtrisée. La stratégie *Police nationale 2030* repose sur un renforcement de la communication à tous les échelons, permettant de porter une voix unique tout en valorisant l'action locale.

Face à la désinformation et aux représentations caricaturales, la police nationale adopte une stratégie de communication multicanal, n'hésitant pas à se tourner vers de nouveaux relais d'influence (créateurs de contenus, ambassadeurs locaux). Au-delà de l'information, l'objectif est de faire connaître la réalité des métiers et de garantir la transparence de l'institution, pour densifier le lien police-population, en particulier avec la jeunesse. Ce narratif objectif, positif et incarné permet de lutter contre les fausses représentations et de rassembler la population autour des valeurs de la police nationale.

Enfin, pour mieux appréhender la complexité des enjeux contemporains, la police nationale s'ouvre au monde académique en encourageant une recherche scientifique appliquée, résolument mise au service de l'opérationnel. Le conseil scientifique de la police nationale (CSPN) éclaire les choix stratégiques et doctrinaux par ses analyses scientifiques robustes et une approche pluridisciplinaire.

Cette montée en connaissance vise aussi à faire circuler plus rapidement les innovations utiles du monde scientifique vers le terrain policier. En valorisant les travaux du centre de recherche de la police nationale (CRPN) et en recrutant davantage de profils scientifiques, l'institution favorise un enrichissement mutuel où la rigueur académique apporte des solutions concrètes aux défis quotidiens des policiers.

INDICATEURS :

41. nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux
42. nombre de publications de travaux de recherche



Objectif 5 : approfondir les coopérations opérationnelles et la prévention dans le cadre du continuum de sécurité

Le continuum de sécurité intérieure offre de multiples opportunités pour assurer l'interopérabilité de la police nationale avec ses partenaires du continuum de sécurité (Gendarmerie nationale, polices municipales, douanes, administration fiscale, gardes-champêtres, bailleurs sociaux, acteurs privés, etc.). Cela se traduit par des conventions de coordination PN/PM mais aussi par des conventions d'échange d'informations avec les entreprises de surveillance et de gardiennage, conventions locales de coopération de sécurité et conventions pour la sécurisation des centres commerciaux.

Les JOP 2024 ont permis de tester de nouveaux dispositifs techniques et une coordination optimisée des patrouilles. Cette coopération approfondie a permis à la police nationale de se concentrer sur ses missions régaliennes tout en densifiant le maillage sécuritaire global, dans une logique de complémentarité des acteurs du continuum de sécurité.

Enfin, les dispositifs d'officiers de prévention intervenant auprès de partenaires institutionnels (notamment l'Éducation nationale) et de collectivités territoriales seront pérennisés. Ils jouent, avec les référents sûreté, un rôle essentiel dans la sensibilisation des jeunes à la sécurité routière, la réalisation de diagnostics de sécurité partagés avec les établissements scolaires, la prévention contre les violences en milieu scolaire et la lutte contre les trafics de stupéfiants. Les centres de loisir des jeunes (CLJ) de la police nationale sont des dispositifs appréciés par la population qui ont vocation à se poursuivre à l'horizon 2030.

INDICATEUR :

43. nombre de patrouilles conjointes PN/PM



Une police ouverte, au service de la population

Accueillir le public et prendre en charge les victimes

- Multiplier les modes d'interaction (accueils physiques, téléphoniques et numériques) en développant « MaSécurité », les services dématérialisés et les bornes d'accueil
- Augmenter le nombre de plaintes en ligne et en visioconférence
- Améliorer l'accueil téléphonique par la mise en place de plateformes mutualisées
- Renforcer la formation et la professionnalisation des personnels dédiés à la mission d'accueil, des référents accueil et de tous les personnels de la filière « sécurité publique »
- Renforcer la formation des enquêteurs en matière de violences intrafamiliales (VIF), de violences faites aux mineurs et de violences sexuelles et sexistes (VSS)
- Poursuivre le déploiement des salles Mélanie
- Renforcer les délégations locales et départementales d'aide aux victimes (ISC, psychologues)
- Évaluer en permanence les dispositifs d'accueil en organisant des retours d'expérience usagers à l'accueil et des inspections ciblées

La police au centre de la population

- Dynamiser les groupes de partenariat opérationnel en associant davantage la population
- Augmenter les patrouilles de contact
- Accélérer la montée en puissance de la réserve opérationnelle pour atteindre la cible de 40 000 réservistes en 2030
- Accentuer le volet prévention et sensibilisation en s'appuyant sur les réservistes
- Développer la complémentarité opérationnelle dans le cadre du continuum de sécurité

Faire connaître notre action

- Renforcer les actions de communication opérationnelle au plus près de la population
- Développer les partenariats (associations, festivals, événements grand public, institutions) et les collaborations avec des influenceurs vertueux pour élargir l'impact de notre communication
- Incarner davantage la police nationale au niveau central et départemental
- Garantir la transparence de l'institution
- Valoriser les travaux de recherche de la PN via le centre de recherche de la police nationale

LA POLICE NATIONALE

À L'HORIZON 2030

4 Axe stratégique 4

Une police innovante et dans l'anticipation

Axe stratégique 4

Une police innovante et dans l'anticipation



Sarfati

Face à une accélération technologique sans précédent dans l'histoire des forces de sécurité intérieure, la police nationale innove pour accélérer sa transformation numérique, augmenter ses capacités d'enquête et piloter ses ressources internes. Cette mission articule le développement d'outils souverains d'exploitation de données, l'intégration de l'intelligence artificielle et la montée en puissance de la fonction prospective au sein de la police nationale pour détecter les facteurs de crises susceptibles d'affecter son organisation et la société.

Objectif 1 : accélérer la transformation numérique de la police nationale pour gagner en efficacité opérationnelle et simplifier les procédures

La modernisation de la police nationale repose sur une transformation numérique ambitieuse, conçue pour faciliter le quotidien des agents, simplifier le geste métier du policier et assurer l'efficacité globale des services. Cette démarche

implique en premier lieu de consolider le socle technique et numérique existant afin d'offrir aux policiers des outils performants, un hébergement sécurisé et une résilience accrue des systèmes. Les programmes *NOEMI*, *XPN*, *PC STORM* et *NEO* sont des avancées majeures pour renforcer la sécurité des systèmes d'information et la nomadisation des outils de la police nationale. La connectivité des bâtiments et la gestion numérique des accès font l'objet d'un intérêt renforcé dans le cadre des expérimentations menées par le Commissariat du futur.

Au-delà des infrastructures, la stratégie *Police nationale 2030* prévoit le déploiement d'une feuille de route dédiée à l'intelligence artificielle (IA)⁴. L'objectif est d'expérimenter ces nouveaux cas d'usage (notamment le traitement automatisé de l'audio ou des preuves numériques et l'analyse des données criminelles) dans un cadre légal maîtrisé pour en développer les usages au bénéfice direct de l'opérationnel.

Cette transformation s'accompagnera d'une professionnalisation de la gouvernance et de l'exploitation de la donnée. Pour soutenir cette dynamique, la police nationale s'attache à structurer sa filière numérique et se dotera d'une gouvernance centralisée des données PN qui seront stockées dans une ou plusieurs zones de stockage dite « plateforme Data ». Cela passera aussi par le recrutement de talents, l'intégration du numérique dès la formation initiale et la création de parcours de carrière dédiés au sein de la police nationale.

En parallèle, la dématérialisation des processus administratifs sera renforcée pour simplifier la gestion quotidienne et redonner du temps aux missions opérationnelles. Cette accélération numérique s'accompagne d'un renforcement critique de la sécurité des systèmes d'information pour garantir la résilience de nos infrastructures face aux cybermenaces.

⁴ FARDE, G., Continuum Lab, *La révolution technologique au service des acteurs du continuum de sécurité et de justice* : 65 % des Français pensent que l'IA dans le domaine de la sécurité publique est utile pour les forces de l'ordre, elle leur permet d'être plus efficaces et de garantir la sécurité publique.

INDICATEURS :

- 44. taux de déploiement des outils et plateformes PN (NOEMI, XPN, PC STORM, NEO, projets IA, plateformes Data)
- 45. indice de maturité numérique (accessions aux labels de sécurité, gouvernance data et IA, pourvoi des postes, actions de formation)

Objectif 2 : renforcer la planification et optimiser le pilotage RH et budgétaire pour mieux allouer les ressources

Pour gagner en agilité, la police nationale doit transformer son modèle de pilotage RH et budgétaire. Il s'agit d'accélérer et d'optimiser la gestion des ressources en exploitant le potentiel de la donnée et de l'intelligence artificielle. Cette approche permettra une allocation des ressources plus fine et objective. Elle s'appuiera sur une modernisation continue du système d'information RH pour permettre un meilleur appariement en temps réel entre les compétences des agents et les besoins de l'administration.

Un effort sera également porté sur le renforcement des capacités de planification RH. L'enjeu est de mieux anticiper les mouvements de personnels, notamment les départs en retraite, en les analysant par corps, grade, spécialité et localisation. Le suivi numérique des carrières permettra d'anticiper ces mouvements pour préparer les remplacements, de prévoir les formations continues en amont des changements d'affectation et de piloter géographiquement les parcours de carrière en fonction des souhaits des agents et des besoins des services, dans le respect du cadre statutaire existant.

Sur le plan budgétaire, la stratégie *Police nationale 2030* sera déclinée par les directions et services en feuilles de route annuelles servant de base au dialogue de gestion pour assurer une allocation optimale des moyens par le DGPN. La pluriannualité permettra également à la DRHFS de planifier les investissements de long terme nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Objectif 3 : renforcer l'innovation pour fournir aux services opérationnels des équipements en adéquation avec leurs besoins

La *stratégie Police nationale 2030* vise à renforcer les capacités d'innovation pour fournir aux services actifs des équipements modernes, adaptés et performants.

Cela implique une veille technologique active et une collaboration étroite avec les industriels et le monde de la recherche. En intervention, l'utilisation des nouvelles technologies permettra d'améliorer le recueil et la transmission d'informations tactiques, la localisation, la visualisation et la sonorisation de lieux et d'individus auteurs ou victimes. En sécurisation, elle permettra aux services de déployer des PC performants et des moyens de surveillance de zone (caméras, drones, dispositifs de lutte anti-drones, etc.).

Le programme de modernisation des centres d'information et de commandement (MCIC-2) comprend déjà un système d'information dédié, PEGASE-2 (réception des appels d'urgence, pilotage des événements, gestion de l'activité et sécurisation des équipages), les équipements liés à la téléphonie d'urgence (17 police-secours) et des supports d'affichage vidéo (murs d'images, écrans interactifs).

Ce programme et d'autres projets permettront de faire évoluer les pratiques policières par la mise en service de fonctionnalités ayant notamment pour finalité la possibilité pour l'appelant de communiquer tout document utile à l'intervention (photo, vidéo, SMS, document) et sa géolocalisation, d'assurer le pilotage opérationnel des forces lors de la gestion des grands événements et du maintien de l'ordre. De même, des travaux sont en cours sur le véhicule de police du futur,



connecté et embarquant des outils de type drone pour fournir des informations utiles à la prise de décision opérationnelle. En coopération avec ses partenaires européens, la police nationale travaille à des solutions de frontières intelligentes assurant une sécurité accrue tout en assurant un franchissement fluide.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la modernisation des flottes automobiles et la rénovation progressive du parc immobilier sont nécessaires pour garantir aux agents des conditions de travail aux meilleurs standards sur l'ensemble du territoire national. Ils feront l'objet d'une planification pluriannuelle et d'un pilotage fin par la DRHFS, avec l'appui des directions zonales et des SGAMI.

La réactivation du comité des équipements viendra compléter cette gouvernance en assurant le pilotage des choix matériels et innovations technologiques au plus près des expressions de besoins des services.

Objectif 4 : consolider les fonctions anticipation opérationnelle, prospective et stratégie pour penser l'avenir, gérer les crises et conforter notre résilience

Depuis la réforme de 2024, la police nationale s'est dotée d'une capacité d'anticipation prospective et d'analyse stratégique. Cette nouvelle fonction permet d'inscrire l'action de la police dans le temps long, d'identifier les menaces émergentes et d'analyser les mutations sociétales et technologiques susceptibles d'orienter les décisions stratégiques des filières métiers de la police nationale. Au niveau territorial, les directions zonales sont chargées du suivi de ces enjeux stratégiques à moyen et long terme.

La coordination de la fonction prospective dans la police nationale, assurée par le cabinet du directeur général, garantit à la fois une vision d'ensemble des enjeux structurels de la police nationale et un contact permanent avec les réalités quotidiennes des policiers. En coordination avec les structures opérationnelles, elle s'efforce d'identifier les risques potentiels et les futurs souhaitables pour notre institution.

Parallèlement, la stratégie *Police nationale 2030* renforce la résilience opérationnelle de l'institution face aux crises par la mise en place d'un cycle vertueux d'anticipation (analyse des risques), de préparation opérationnelle (exercices), de gestion de crises et de retours d'expériences. Cette boucle d'amélioration continue favorise l'adaptation en permanence des doctrines et modes d'action, et permet, le cas échéant, de durcir rapidement la posture de la police nationale en cas de crise majeure.

Enfin, une formation spécifique pour les cadres supérieurs de la police nationale effectuant une période de mobilité en administration centrale sera proposée par l'ENSP à un vivier de commissaires sélectionnés en milieu de carrière, après avoir exercé des responsabilités opérationnelles avancées. Elle sera orientée vers l'acquisition de compétences stratégiques et prospectives.

Objectif 5 : faire connaître les besoins des services opérationnels pour développer l'influence de la police nationale dans le débat public et auprès des décideurs

Penser la *Police nationale 2030* doit permettre de peser davantage dans le débat public pour faire connaître les besoins des services opérationnels (notamment en matière d'effectifs, d'équipements et d'intégration de technologies biométriques⁵), défendre les positions de l'institution et faire évoluer favorablement son environnement de travail.

Cette stratégie d'influence s'appuie sur des relais susceptibles de porter les messages de la police nationale dans le débat public, notamment les réservistes, personnels détachés dans le secteur public ou dans le privé, policiers retraités, amicales, etc. Elle est également incarnée par une communication des chefs de police.

INDICATEURS :

46. nombre de sorties presse et participation à des évènements majeurs

5 FARDE, G., Continuum Lab, *La révolution technologique au service des acteurs du continuum de sécurité et de justice* : p.57 : 84 % des Français font confiance à la police nationale pour posséder et exploiter une partie de leurs données biométriques.

Une police innovante et dans l'anticipation

La transformation numérique de la police

- Consolider le socle technique existant pour faciliter la vie des agents
- Mettre en place une feuille de route de l'IA dans la police nationale pour expérimenter les outils et développer les usages
- Renforcer la souveraineté numérique de la police nationale
- Professionnaliser la gouvernance et l'exploitation de la donnée
- Renforcer la filière et développer la culture numérique : recenser les compétences, recruter des talents, inclure le numérique dans la formation initiale, créer des parcours de carrière numérique

Soutenir la transformation des services

- Optimiser, en exploitant le potentiel de l'IA, le pilotage RH et budgétaire par la donnée pour allouer les ressources et fiabiliser la donnée
- Valoriser les métiers RH et budgétaires dans la police nationale
- Renforcer les capacités de planification notamment pour anticiper les départs en retraite par corps, grade, spécialité et localisation
- Dématérialiser les processus administratifs et les gestes métiers pour les simplifier
- Réactiver le comité des équipements de la police nationale
- Moderniser et mettre à niveau les flottes automobiles et le parc immobilier

- Faire émerger des outils numériques mutualisés entre forces de sécurité intérieure

Inscrire la police dans le temps long

- Animer un réseau et former les cadres supérieurs de la police nationale à la prospective et à la stratégie
- Renforcer notre résilience grâce au cycle anticipation-doctrines-exercices-retours d'expériences
- Créer une cellule de veille-anticipation des menaces stratégiques au cabinet du DGPN

Développer notre influence

- Créer et animer un réseau d'experts (réservistes citoyens, détachés, anciens, amicales) capables de porter les enjeux de la police nationale dans le débat public et auprès des décideurs



LA POLICE NATIONALE

À L'HORIZON 2030

Axe stratégique 5

Des policiers bien
recrutés et formés,
accompagnés
et exemplaires

Axe stratégique 5

Des policiers bien recrutés et formés, accompagnés et exemplaires



La stratégie *Police nationale 2030* répond aux défis majeurs qui sont devant nous en termes de ressources humaines : attractivité, fidélisation et renouvellement des effectifs face au pic des départs en retraite à l'horizon 2030. L'objectif consiste à renforcer le parcours de carrière des policiers, du recrutement au départ en retraite. Cela passe par une formation initiale et continue modernisée, une gestion des carrières plus fluide et une politique sociale ambitieuse. Cette mission réaffirme enfin l'intransigeance sur la déontologie policière qui est une fierté et une protection pour l'agent.

Objectif 1 : recruter et former pour attirer et fidéliser les personnels de la police nationale, et pour faire face aux départs en retraite

Forte de ses 165 000 personnels actifs, administratifs, techniques et scientifiques dont 12 000 réservistes opérationnels, la police nationale recrute environ 7 650 personnels (80 commissaires, 440 officiers, 4 200 gardiens de la paix, 2 800 policiers-adjoints, 130 personnels techniques et scientifiques) par an en 2025.

A l'horizon 2030, le nombre de policiers partant en retraite passera de 2 000 à 4 500 par an. Cette perspective, sans préjuger des futurs schémas d'emplois, annonce l'ampleur du renouvellement des effectifs à venir. Pour répondre à ce défi majeur, qui touchera principalement le corps d'encadrement et d'application (CEA), la police nationale se doit de moderniser ses processus de recrutement et de formation. Outre les recrutements classiques par concours qui resteront la voie principale de sélection et de recrutement des futurs policiers, cela impliquera de stabiliser, puis d'accroître le nombre de policiers adjoints intégrant la police nationale et d'adapter en profondeur les capacités de formation au sein des écoles de police.

La formation initiale fait l'objet d'adaptations constantes par l'Académie de police pour répondre aux besoins opérationnels, en particulier pour la filière judiciaire. Le recrutement de contractuels devra également être renforcé, en particulier sur des compétences rares (police technique et scientifique, recherche, renseignement, etc.).

L'effort portera également sur l'amélioration de la formation continue des policiers qui ne doit pas servir de variable de gestion budgétaire ou être contrainte par les urgences opérationnelles. Pour faciliter la mise à disposition des personnels actifs par leurs services employeurs, les outils pédagogiques de l'Académie de police et de l'École nationale supérieure de la police évolueront vers le multimodal (distanciel, mises en situation, entraînement en réalité virtuelle, etc.).

Enfin, la modernisation englobe l'intégration de tous les nouveaux policiers, moment clé pour développer le sentiment d'appartenance à la police nationale. Un parcours d'arrivée standardisé (*on boarding*) sera proposé à chaque nouvel agent, garantissant une prise en compte administrative immédiate et une acculturation aux valeurs de la police nationale.

INDICATEUR :

47. ratio nombre de candidats/nombre de postes offerts

Objectif 2 : créer des parcours de carrière attractifs dans une logique de GPEC

La fidélisation des agents passe par une gestion des carrières plus lisible et attractive, en adéquation avec les besoins des filières métiers, dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Il est prévu de fluidifier le parcours d'entrée dans l'institution et d'établir des calendriers de gestion pérennes pour offrir plus de visibilité aux personnels.

Une attention particulière sera portée aux parcours de carrière avec une charte de gestion spécifique pour le corps de conception et de direction, favorisant la mobilité et l'adéquation aux postes stratégiques. Parallèlement, l'identification précoce des talents permettra de constituer des viviers de compétences pour les spécialités rares. De la même manière, la mise en place des « contrats hexagones » favorise les parcours de carrière des agents ultramarins.

Enfin, des règles standardisées seront définies pour les procédures d'entrée et de sorties temporaires ou définitives au sein de la police nationale, quels que soient les statuts des agents (actifs, agents PTS qui suivent une formation initiale et personnels PATS qui sont affectés en sortie de concours ou via la mobilité ou un détachement).

Objectif 3 : améliorer la gestion administrative et financière des agents

Le plan « qualité RH du quotidien » déployé par la DRHFS en 2025 vise un choc de simplification et un engagement fort en faveur de la qualité de la gestion RH.

L'objectif est d'assurer une lisibilité totale de la rémunération et d'atteindre le « zéro rupture » de paie lors des changements de situation administrative. De la même manière, la police nationale s'engage à améliorer le délai de la traduction en paie des actes de gestion (avancements d'échelon et de grade, mutations avec incidences indemnitaires, sorties d'école, etc.).

L'administration s'engage également à « répondre et répondre vite » à toute sollicitation d'un agent, à tous les niveaux de l'administration (local, zonal ou central). La simplification passe par la dématérialisation des processus et le principe du « dites-

le nous une fois », pour supprimer les demandes redondantes de pièces justificatives déjà transmises. Un effort sera fait pour raccourcir les délais de traitement des irritants et accélérer les procédures disciplinaires. Enfin, l'engagement qualité se traduit par la mise en place d'une « boîte à idées » à la disposition des agents, permettant de faire remonter directement les propositions d'amélioration.

Pour garantir l'effectivité de ces mesures, le contrôle interne assure un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ce plan d'action « qualité RH du quotidien ».

INDICATEUR :

48. évolution des délais de traduction en paie des actes de gestion

Objectif 4 : renforcer l'accompagnement des personnels en particulier les policiers victimes ou blessés et améliorer la prévention des risques psycho-sociaux et du suicide

Environ 15 000 policiers sont blessés chaque année dans le cadre de leurs missions, leur accompagnement est un enjeu crucial de prévention et de maintien en condition opérationnelle. C'est également un levier pour les aider à revenir en emploi.

Les personnels blessés peuvent être confrontés à des difficultés lors de leur prise en charge, notamment la réticence de certains professionnels de santé suite à des délais de paiement des frais médicaux trop longs, ou une complexité des procédures médico-administratives. La procédure de prise en charge rapide des frais médicaux sera engagée pour réduire les délais de paiement des professions médicales.

La création des directions zonales et territoriales de la police nationale a eu pour effet d'améliorer l'accompagnement des policiers pour le situer au plus proche du terrain, les SGAMI et SGAP d'outre-mer demeurant les services de gestion.

La stratégie *Police nationale 2030* vise une prise en charge à 100 % des policiers blessés en service et un accompagnement proactif de tous les agents victimes dans l'exercice de leurs fonctions. Le dispositif s'appuie sur le groupe d'assistance aux policiers victimes (GPAV) et les dispositifs d'accompagnement. Elle prévoit également un accompagnement accru de l'administration pour les agents en difficulté après une indisponibilité. De manière générale, l'objectif est de réduire le taux des indisponibles.

Sur le volet prévention, la stratégie de prévention des risques psychosociaux et du suicide 2025-2028 facilite l'accès aux réseaux de soutien psychologique. Une attention spécifique est également portée à l'accompagnement social des aidants familiaux et des agents en situation de handicap pour favoriser leur maintien en activité.

Enfin, la police nationale assure la protection fonctionnelle des policiers mis en cause à chaque fois que les conditions sont réunies.

INDICATEUR :

49. taux d'appel téléphonique aux personnels victimes signalés

Objectif 5 : garantir l'exemplarité et le savoir-être des policiers via la formation et en structurant la filière « déontologie »

La confiance de la population repose sur l'exemplarité des forces de l'ordre. Pour garantir cette exigence, la police nationale structure une filière « déontologie » robuste, placée sous le pilotage national de l'IGPN.

Cette initiative s'appuie sur la création d'un réseau de référents déontologie chargés de guider les agents face aux dilemmes éthiques du quotidien et de prévenir les manquements. L'objectif est de garantir le savoir-être irréprochable des policiers pour conforter le lien de confiance très fort entre la police et la population (74 % en 2025).

Enfin, l'exemplarité passe aussi par la valorisation de l'engagement et du mérite. Une politique de reconnaissance active sera dynamisée pour distinguer les actes de courage et de dévouement qui font la fierté de la police nationale.

INDICATEUR :

50. nombre d'agents formés à la déontologie via la mallette pédagogique créée par l'IGPN



Des policiers bien recrutés et formés, accompagnés et exemplaires

Recruter et former plus de policiers

- Maîtriser le nombre des policiers adjoints*
- Adapter le capacitaire des écoles de police aux recrutements massifs à venir
- Adapter la formation initiale aux besoins de la filière judiciaire : scolarité, concours et recrutements ciblant les compétences rares
- Renforcer le recrutement de contractuels sur des compétences rares
- Améliorer la formation continue des agents
- Développer les parcours de formation multimodaux

La gestion du personnel

- Fluidifier le parcours d'entrée dans la police nationale
- Établir des calendriers de gestion pérennes
- Optimiser la lisibilité de la rémunération des agents et renforcer la gestion administrative et financière du personnel
- Optimiser l'organisation du temps de travail
- Répondre et répondre vite aux agents
- Mettre en place un engagement qualité
- Améliorer le traitement des irritants
- Accélérer les procédures disciplinaires
- Rendre plus lisibles les parcours de carrières, notamment par la mise en place d'une charte de gestion du corps de conception et de direction

Accompagner les policiers

- Prendre en charge 100 % des blessés en service
- Accompagner 100 % des personnels victimes et assurer la protection fonctionnelle des policiers mis en cause à chaque fois que les conditions sont réunies
- Réduire le nombre des indisponibles
- Développer l'accompagnement des personnels en situation de handicap ou aidants familiaux
- Optimiser l'accès des agents aux services médicaux et de soutien
- Déployer la stratégie de prévention des risques psycho-sociaux et du suicide 2025-2028

Garantir l'exemplarité

- Valoriser l'engagement et la réussite des agents
- Créer une filière « déontologie » et un réseau de référents

** pilotage chiffré constant*



FOCUS outre-mer

La réforme de la police nationale en outre-mer, engagée le 1er janvier 2020 avec la création des directions territoriales de la police nationale (DTPN) en Guyane, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie, a été étendue en janvier 2022 à la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion et la Polynésie française. Cette organisation place l'ensemble des services de police locaux sous l'autorité d'un directeur territorial unique, permettant une gestion décloisonnée dans les dix territoires ultramarins où l'institution est établie. Ce modèle s'adapte aux configurations locales, incluant le rattachement de Wallis-et-Futuna à la Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre-et-Miquelon à la direction nationale de la police aux frontières. Au total, cette présence régaliennne repose sur l'engagement de près de 6000 policiers, assurant au quotidien la sécurité des départements et territoires d'outre-mer.

Dans le cadre de la stratégie *Police nationale 2030*, l'action opérationnelle se renforce face à une criminalité violente marquée par le trafic de stupéfiants et la circulation d'armes à feu, particulièrement dans la zone Caraïbe et en Guyane.

La réponse institutionnelle repose sur la systématisation des contrôles aéroportuaires et la montée en puissance des services spécialisés, notamment l'antenne OFAST Caraïbe. Dès 2026, la création de brigades nautiques en Guadeloupe et en Martinique, ainsi qu'un plateau technique régional dans l'océan Indien, viendront densifier ce maillage.

La lutte contre l'immigration clandestine et le travail illégal constitue un défi majeur à Mayotte et en Guyane.

À Mayotte, l'effort porte sur le renforcement des moyens nautiques avec l'acquisition de quatre intercepteurs d'ici 2027 et des moyens RH associés. En Guyane, la sécurisation des flux fluviaux est pérennisée par les opérations Atipa et Aïmara, complétée par des antennes de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM). Ce modèle OLTIM sera étendu dès 2026 aux Antilles et à La Réunion. Parallèlement, face aux violences urbaines, la doctrine d'intervention privilégie désormais les interpellations immédiates, appuyée par de nouveaux moyens comme la brigade anticriminalité de La Réunion ou la future brigade cynophile de Mayotte.

La résilience face aux crises climatiques, sociales ou aux mouvements indépendantistes repose sur

une capacité de projection de renforts en moins de 48 heures. La police nationale développe des scénarios de situation dégradée, incluant le pré-positionnement d'équipements stratégiques et de munitions pour garantir l'autonomie des capacités locales jusqu'à l'arrivée des projections nationales. Cette exigence de continuité impose une urbanisation des infrastructures numériques pour faire face aux risques environnementaux et cyber.

La modernisation des processus de gestion vise à compenser l'éloignement par une adaptation des politiques de formation et de ressources humaines. La délocalisation des formations par bassin géographique, où les formateurs se déplacent vers les agents, réduit les coûts et l'absence des services. En matière de gestion des carrières, la mise en œuvre d'un plan annuel de mutation (PAM) pour tous les corps permettra d'anticiper les vacances de postes et de sécuriser les parcours des familles.

En raison de la spécificité des territoires ultramarins, et en particulier de leur éloignement, des compagnies de marche locales constituées de policiers actifs dont ce n'est pas la mission au quotidien, seront créées, formées et équipées pour soulager les unités d'ordre public (UOP) en cas de crise. Les compagnies de marche doivent permettre de gérer un événement local, d'attendre l'arrivée de renforts de métropole ou de la même zone géographique. Ainsi les UOP des DTPN gagneront en autonomie et capacité opérationnelle sur leur territoire d'affectation mais aussi et surtout en capacité de projection au profit des territoires voisins.

Enfin, les directions territoriales sont des vecteurs du rayonnement international de la police dans leurs zones géographiques.

Focus international

L'action internationale de la police nationale n'est ni un champ autonome ni une politique de prestige. Elle constitue un levier transversal au service des priorités stratégiques de la police nationale. À ce titre, elle doit être conçue, pilotée et évaluée comme un outil d'influence et de performance opérationnelle.

Agir aux sources des menaces transnationales

La coopération internationale permet de déplacer la ligne de défense en amont du territoire national. L'échange d'informations, l'appui aux enquêtes, la coordination opérationnelle et l'accès aux dispositifs européens et multilatéraux renforcent la capacité de la police nationale à prévenir et neutraliser les « poly-menaces » transnationales (terrorisme, criminalité organisée, trafics, filières migratoires, etc.). Le réseau des opérateurs en poste à l'étranger constitue à cet égard un dispositif avancé de veille, d'alerte et de facilitation, directement connecté aux priorités opérationnelles des directions.

Affermir l'efficacité opérationnelle

Face à l'évolution rapide des modes opératoires criminels, l'action internationale est un vecteur d'adaptation des services. La coopération technique constitue un préalable indispensable à la coopération opérationnelle en permettant un alignement des pratiques et des compétences et en nouant des relations de confiance durables. Cette approche permet de gagner en réactivité, d'améliorer la qualité des échanges judiciaires et de renforcer la capacité des services à traiter des phénomènes criminels complexes.

Davantage peser sur les orientations prises dans les enceintes de coopération

L'implication de la police nationale dans les enceintes internationales, la densité de son réseau à l'étranger et les partenariats bilatéraux ou multilatéraux renforcent la légitimité de l'action policière et la confiance des partenaires comme des populations. Cette ouverture est également un facteur de cohérence de l'action de l'État, en assurant la continuité entre politique intérieure et engagements internationaux.



Innover et anticiper

La coopération internationale est un outil d'anticipation stratégique. Elle permet de capter en amont les évolutions technologiques, normatives et doctrinales ayant un impact opérationnel direct (outils numériques, fichiers, cadres juridiques, nouvelles menaces, etc). En s'inscrivant dans des réseaux internationaux d'expertise, la police nationale renforce sa capacité à innover, expérimenter et adapter ses pratiques, dans une logique de résilience et de préparation aux crises futures.

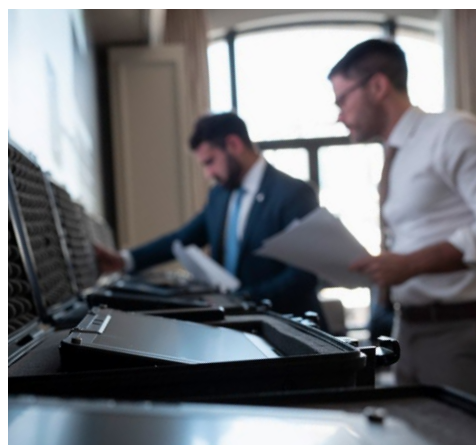
Mieux détecter et capter les financements européens

L'enjeu est d'améliorer, de façon proactive et structurée, la détection des opportunités de financements européens, tout en renforçant la capacité des directions à monter et porter des projets alignés avec les besoins opérationnels (lutte contre le terrorisme, criminalité organisée, cybercriminalité, exploitation des données, innovation...). Au-delà de l'apport budgétaire, ces financements doivent permettre de positionner durablement la police nationale comme un acteur pleinement intégré à l'architecture de sécurité européenne en veillant à son alignement avec les orientations stratégiques de l'action internationale de la DGPN.

Former et accompagner : investir dans le capital humain

Enfin, l'action internationale constitue un levier de professionnalisation et d'attractivité. La structuration d'une filière internationale, la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger et l'intégration de l'international dans les parcours de formation contribuent à une police bien formée, accompagnée et exemplaire. Cet investissement dans le capital humain est une condition essentielle de la performance durable et de la crédibilité de l'institution.

L'enjeu est de faire de l'action internationale un outil pleinement intégré au pilotage de la police nationale, directement relié aux priorités stratégiques, aux politiques RH, à la formation et à l'innovation. Pensée ainsi, elle devient un outil de sécurité, d'adaptation et de transformation au service de la police nationale.



Conclusion

La stratégie Police nationale 2030 dessine le visage d'une institution innovante, pilier de l'État, au cœur de la cité et gardienne du pacte républicain. En s'inscrivant dans le temps long, la police nationale pense son présent et son avenir en tant que première force de sécurité intérieure, en contact permanent avec la population dont elle fait partie, capable de réagir aux menaces avec discernement et professionnalisme, et de renforcer sa posture en cas de crise majeure.

La réussite de cette stratégie repose sur l'engagement des 165 000 femmes et hommes qui font la force de la police nationale d'aujourd'hui, et sur les jeunes générations qui vont rejoindre ses rangs à l'horizon 2030. Ils auront les moyens de remplir leurs missions pour assurer la sécurité des Français et des institutions.

LA POLICE NATIONALE

À L'HORIZON 2030

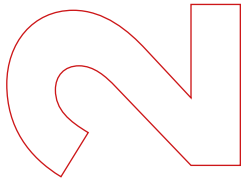
Annexe



Axe stratégique 1

Protéger la population, les institutions et le territoire pour conforter la cohésion nationale

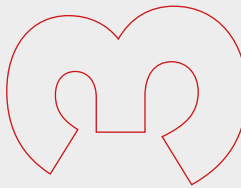
Objectif 1 : sécuriser l'espace public pour prévenir la délinquance, interpellier les auteurs d'infractions et rassurer la population
Objectif 2 : garantir l'exercice des libertés publiques lors des manifestations de voie publique en les encadrant, en détectant les menaces, en prévenant les actions violentes, et en rétablissant l'ordre public en cas de troubles
Objectif 3 : renforcer la protection des frontières
Objectif 4 : être en capacité de renforcer la posture en cas de troubles graves à l'ordre public et d'engagement majeur des forces armées
Objectif 5 : renseigner pour prévenir les atteintes aux valeurs de la République, lutter contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme islamistes



Axe stratégique 2

S'adapter pour lutter contre toutes les formes de délinquance

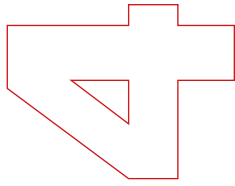
Objectif 1 : traiter la délinquance du quotidien en augmentant les taux d'élucidation et en accélérant le traitement des procédures
Objectif 2 : renforcer la lutte contre la criminalité organisée et contribuer au combat contre le terrorisme
Objectif 3 : lutter contre les formes spécifiques de délinquance : cybercriminalité, délinquance financière, violences intrafamiliales ainsi que celles faites aux mineurs, violences sexuelles et sexistes
Objectif 4 : renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière et la fraude documentaire
Objectif 5 : détecter et traiter les phénomènes de corruption



Axe stratégique 3

Une police ouverte au service de la population

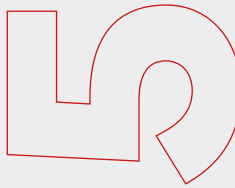
Objectif 1 : faciliter l'accès aux services de police et améliorer l'accueil dans les commissariats
Objectif 2 : renforcer l'accompagnement des victimes notamment les victimes de violences intrafamiliales ainsi que celles faites aux mineurs, et de violences sexuelles et sexistes
Objectif 3 : identifier et traiter les problèmes de la population et inscrire l'action des services dans un cadre partenarial
Objectif 4 : communiquer pour faire connaître notre action, ouvrir la police nationale au monde de la recherche et garantir la transparence
Objectif 5 : approfondir les coopérations opérationnelles et la prévention dans le cadre du continuum de sécurité



Axe stratégique 4

Une police innovante et dans l'anticipation

Objectif 1 : accélérer la transformation numérique de la police nationale pour gagner en efficacité opérationnelle et simplifier les procédures
Objectif 2 : renforcer la planification et optimiser le pilotage RH et budgétaire pour mieux allouer les ressources
Objectif 3 : renforcer l'innovation pour fournir aux services opérationnels des équipements en adéquation avec leurs besoins
Objectif 4 : consolider les fonctions d'anticipation opérationnelle, prospective et stratégie pour penser l'avenir, gérer les crises et conforter notre résilience
Objectif 5 : faire connaître les besoins des services opérationnels pour développer l'influence de la police nationale dans le débat public et auprès des décideurs



Axe stratégique 5

Des policiers bien recrutés et formés, accompagnés et exemplaires

Objectif 1 : recruter et former pour attirer et fidéliser les personnels de la police nationale, et pour faire face aux départs en retraite
Objectif 2 : créer des parcours de carrière attractifs dans une logique de GPEC
Objectif 3 : optimiser la gestion administrative et financière des agents
Objectif 4 : renforcer l'accompagnement des personnels en particulier les policiers victimes ou blessés et améliorer la prévention des risques psycho-sociaux et du suicide
Objectif 5 : garantir l'exemplarité et le savoir-être des policiers via la formation et en structurant la filière « déontologie »

Nos objectifs

Les moyens et modes opératoires à mobiliser

La police dans l'espace public

- Renforcer la présence et la visibilité sur la voie publique notamment dans les secteurs les plus criminogènes
- Diversifier les modes de patrouille et leurs objectifs
- Conduire des patrouilles conjointes avec les polices municipales et opérateurs de transport en articulant les CIC et les CSU
- Déployer le « patrouilleur du futur »

Lors des manifestations de voie publique

- Analyser les menaces pesant sur les manifestations
- Anticiper et détecter précocement les actions de groupes et individus violents
- Mettre en œuvre rapidement les mesures d'entraide pour prévenir les passages à l'acte
- Proportionner les moyens engagés lors des opérations de maintien de l'ordre par rapport aux données connues et aux pratiques nouvelles des manifestants ou des émeutiers

Aux frontières

- Augmenter le nombre des « assistants contrôle frontière »
- Développer les systèmes de frontière intelligente et l'interopérabilité avec les systèmes européens
- Renforcer le dispositif des référents en analyse des risques migratoires

Être capable de renforcer la posture en cas de crise majeure

- Anticiper les conséquences d'un engagement majeur des forces armées et de troubles graves à l'ordre public
- Se préparer à de nouvelles missions, mobiliser les réserves* et planifier les doctrines opérationnelles
- S'équiper pour faire face à des troubles de haute intensité

Prévenir et traiter les atteintes à la République

- Détecter et entraver les individus radicalisés ayant des projets d'action violente, de séparatisme ou d'extrême islamistes
- Développer une approche dynamique pour proposer des mesures d'entraides administratives

Redimensionner les services

- Dans un cadre pluriannuel, renforcer numériquement les services d'enquête et de police aux frontières pour traiter la délinquance de proximité, la criminalité organisée et l'immigration clandestine.
- Adapter le capacitaire de la police nationale à l'ouverture de nouveaux CRA
- Renforcer l'armement des services interdépartementaux de police judiciaire

Soutenir la filière judiciaire

- Mettre en œuvre le « plan investigation » pour permettre à la filière de répondre aux menaces identifiées et aux attentes des victimes

Développer le renseignement criminel

- Densifier l'activité des antennes territoriales du SIRASCO et des CERTIM
- Renforcer les échanges interservices dans le cadre de l'EMCO au niveau central, des CROSCO au niveau territorial et des CERTIM
- Développer les modalités de recueil du renseignement humain et technique dans un cadre sécurisé et offensif

Adapter l'organisation et les méthodes

- Recenser et traiter les cibles d'intérêt prioritaire (TOP CO)
- Mettre en œuvre une approche globale pour traiter les groupes criminels organisés dans toutes leurs dimensions
- Orienter l'action des groupes interministériels de recherches (GIR) sur la lutte contre l'économie souterraine
- Développer les techniques spéciales d'enquête
- Mieux articuler l'entraide administrative et judiciaire des cibles
- Accompagner la montée en puissance de la brigade nationale anti-corruption et une brigade mobile d'enquêtes projetable
- Automatiser les contrôles d'utilisations suspects des fichiers de police

Renforcer la coordination des services

- Renforcer la coordination opérationnelle des services par la mise en œuvre du chef de filât sur la criminalité organisée
- Renforcer les chefs de filât des offices dans leurs thématiques criminelles

La transformation numérique de la police

- Consolider le socle technique existant pour faciliter la vie des agents
- Mettre en place une feuille de route de l'IA dans la police nationale pour expérimenter les outils et développer les usages
- Renforcer la souveraineté numérique de la police nationale
- Professionnaliser la gouvernance et l'exploitation de la donnée
- Renforcer la filière et développer la culture numérique : recenser les compétences, recruter des talents, inclure le numérique dans la formation initiale, créer des parcours de carrière numérique

Soutenir la transformation des services

- Optimiser, en exploitant le potentiel de l'IA, le pilotage RH et budgétaire par la donnée pour allouer les ressources et fiabiliser la donnée
- Valoriser les métiers RH et budgétaires dans la police nationale
- Renforcer les capacités de planification notamment pour anticiper les départs en retraite par corps, grade, spécialité et localisation
- Dématiser les processus administratifs et les gestes métiers pour les simplifier
- Réactiver le comité des équipements de la police nationale
- Moderniser et mettre à niveau les flottes automobiles et le parc immobilier
- Faire émerger des outils numériques mutualisés entre forces de sécurité intérieure

- Moderniser et mettre à niveau les flottes automobiles et le parc immobilier
- Faire émerger des outils numériques mutualisés entre forces de sécurité intérieure

Inscrire la police dans le temps long

- Animer un réseau et former les cadres supérieurs de la police nationale à la prospective et à la stratégie
- Renforcer notre résilience grâce au cycle anticipation-doctrines-exercices-retours d'expériences
- Créer une cellule de veille-anticipation des menaces stratégiques au cabinet du DGP

Développer notre influence

- Créer et animer un réseau d'experts (réservistes citoyens, détachés, anciens, amicales) capables de porter les enjeux de la police nationale dans le débat public et auprès des décideurs

Recruter et former plus de policiers

- Maîtriser le nombre des policiers adjoints*
- Adapter le capacitaire des écoles de police aux recrutements massifs à venir
- Adapter la formation initiale aux besoins de la filière judiciaire : clarté, concours et recrutements ciblant les compétences rares
- Renforcer le recrutement de contractuels sur des compétences rares
- Améliorer la formation continue des agents
- Développer les parcours de formation multimodaux

La gestion du personnel

- Fluidifier le parcours d'entrée dans la police nationale
- Etablir des calendriers de gestion pérennes
- Optimiser la lisibilité de la rémunération des agents et renforcer la gestion administrative et financière du personnel
- Optimiser l'organisation du temps de travail
- Répondre et répondre vite aux agents
- Mettre en place un engagement qualité
- Améliorer le traitement des irritants
- Accélérer les procédures disciplinaires
- Rendre plus lisibles les parcours de carrières, notamment par la mise en place d'une charte de gestion du corps de conception et de direction

Accompagner les policiers

- Prendre en charge 100 % des blessés en service
- Accompagner 100 % des personnels victimes et assurer la protection fonctionnelle des policiers mis en cause lorsque les conditions sont réunies
- Réduire le nombre des indisponibles*
- Développer l'accompagnement des personnels en situation de handicap ou aidants familiaux
- Optimiser l'accès des agents aux services médicaux et de soutien
- Déployer la stratégie de prévention des risques psycho-sociaux et du suicide 2025-2028

Garantir l'exemplarité

- Valoriser l'engagement et la réussite des agents
- Créer une filière « déontologie » et un réseau de référents

* : pilotage chiffré constant



police-nationale
.interieur.gouv.fr



prefecturedepolice
.interieur.gouv.fr



dgsi
.interieur.gouv.fr